



Assemblée générale

Soixante-septième session

25^e séance plénière

Mercredi 17 octobre 2012, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 63 et 13 de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/67/204)

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/67/205)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée ce matin pour exprimer mon appui au renforcement de l'engagement des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Je suis convaincu que le développement de l'Afrique doit être un objectif stratégique de l'ensemble du système des Nations Unies.

Le NEPAD constitue une excellente base qui peut nous permettre d'avancer ensemble, car il s'est imposé au niveau international comme un véritable partenaire crédible en définissant une vision réaliste et un cadre stratégique pour le renouveau et le développement du continent au XXI^e siècle. En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, j'appuie pleinement les travaux du NEPAD en tant que plan pour bâtir l'avenir de l'Afrique, plan défini et dirigé par les Africains eux-mêmes.

Dans le cadre de mes précédentes fonctions, j'ai eu le privilège de me rendre en Afrique à environ 40 reprises à l'occasion de visites bilatérales ou pour assister à des réunions ministérielles et des sommets de l'Union africaine. Pour moi, l'Afrique est un continent doté d'un énorme potentiel et d'une exceptionnelle capacité d'endurance. L'Afrique a fait preuve de beaucoup de détermination pour surmonter des obstacles apparemment insurmontables, y compris des siècles d'exploitation, un fait unique dans l'histoire de l'humanité.

En ce moment où de nombreux États africains célèbrent le cinquantenaire de leur indépendance, je voudrais revenir pendant un moment sur le rôle que le Mouvement des pays non alignés a joué dans les efforts du continent pour revendiquer sa dignité sur la scène internationale. Je pense qu'aucune réalisation en matière de politique étrangère de mon pays ne me remplit autant de fierté que le rôle que nous avons joué au sein du Mouvement des pays non alignés. J'estime que le sommet inaugural qui s'est tenu à Belgrade en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



1961 marque le moment où le processus d'émancipation de la majorité de la race humaine est devenu irréversible. À sa naissance, le Mouvement a solennellement énoncé son objectif d'établir ce que la première Déclaration de Belgrade a qualifié de « nouvel ordre fondé sur la coopération entre les nations, la liberté, l'égalité et la justice sociale en vue de la promotion de la prospérité. »

Tout au long de ma carrière et jusqu'à l'heure actuelle, j'ai toujours attaché un grand prix à cet héritage. En tant que Président de l'Assemblée générale, je souhaite consolider et maintenir ce genre de relations avec l'Afrique, en encourageant des solutions africaines aux problèmes africains. L'ONU est devenue un acteur important dans les efforts visant à réaliser le plein potentiel politique et économique du continent, en grande partie grâce au travail acharné du Secrétaire général et de son Conseiller spécial pour l'Afrique.

En Somalie, la transition politique de huit ans a pris fin avec l'élection de M. Hassan Sheikh Mohamud en tant que Président, marquant le début d'une nouvelle phase de consolidation de la paix dans le pays. Le Soudan et le Soudan du Sud négocient une série d'accords en vue de la normalisation de leurs relations. Il s'agit de deux tendances encourageantes, et heureusement, il y en a beaucoup d'autres.

Pourtant, la grave situation humanitaire et sécuritaire qui règne au Sahel demeure extrêmement préoccupante. J'estime que cette situation exige que nous lui accordions d'urgence toute l'attention voulue. L'ONU a récemment adopté un plan d'action pour assurer la résilience du Sahel. Ce plan, qui définit des objectifs à court, à moyen et à long terme, vise à permettre à la région de surmonter la tendance persistante des crises récurrentes et de plus en plus graves.

À cet égard, le risque de sécession constitue l'une des crises les plus dangereuses. Au Mali, les terroristes ont pris le contrôle d'une partie des territoires du nord du pays, ce qui a forcé des centaines de milliers de personnes à se déplacer et a compromis la stabilité des pays voisins. Nous devons fermement appuyer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que celles de tous les États Membres. Cela concerne également les pays de la région des Grands Lacs, une autre région source de préoccupations. Tout en appréciant à leur juste valeur les efforts en cours visant à remédier à cette crise, j'estime que nous ne consacrons pas suffisamment de ressources à la résolution de problèmes complexes qui se posent dans cette partie du monde. En ma qualité de Président, j'entends coopérer avec toutes les parties prenantes afin

de contribuer à mobiliser la volonté politique nécessaire pour instaurer une paix et une sécurité durables.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doivent rester au cœur de notre vision commune pour une Afrique prospère, pacifique et équitable. Nous entendons souvent des prévisions selon lesquelles un certain nombre de pays n'auront pas atteint les OMD avant l'échéance de 2015. Pour ma part, je suis convaincu qu'en redoublant d'efforts, nous pouvons atteindre ces objectifs dans une large mesure. J'attends avec beaucoup d'intérêt les déclarations des délégations africaines sur ce que l'Assemblée générale peut faire pour garantir des progrès accélérés au cours des trois prochaines années. À mon avis, l'une des plus graves difficultés auxquelles nous sommes confrontés consiste à trouver les moyens de régler le problème relatif au non-respect des engagements financiers, conformément à la résolution 66/293.

Nous devons également continuer à nous tourner vers l'avenir. Pour cette raison, l'Assemblée générale devra se concentrer sur le programme pour l'après-2015, surtout en ce qui concerne l'Afrique. Cet organe a reçu mandat de mettre en œuvre les décisions prises par les dirigeants mondiaux en juin, à Rio de Janeiro, au Brésil. En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, je vais tout mettre en œuvre pour lancer les préparatifs de la première réunion de l'instance de haut niveau, qui doit se tenir au début de la soixante-huitième session. Je collaborerai également avec les États Membres au sujet de la création d'un groupe de travail chargé de définir une liste d'objectifs de développement durable, en vue de leur examen et adoption par la plénière de l'Assemblée.

Les préoccupations des pays africains et des autres pays en développement doivent constituer une priorité, y compris celles qui relèvent des six priorités sectorielles du NEPAD, à commencer par l'emploi des jeunes et l'expansion des infrastructures. Je tiens également à souligner l'importance de veiller à ce que nos efforts et ceux déployés par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 mis en place par le Secrétaire général se renforcent mutuellement et se complètent.

Des ressources supplémentaires seront sans doute nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). J'accorderai la priorité à la mise en place d'un processus intergouvernemental, sous les auspices de l'Assemblée générale et en conformité

avec le mandat qu'elle a reçu de la Conférence de Rio, pour proposer des options pour une stratégie efficace de financement. Je crois que les efforts visant à réaliser les objectifs audacieux adoptés par la Conférence Rio +20 non seulement compléteront mais renforceront également de manière décisive tous les autres efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, en particulier dans le contexte africain.

Un certain nombre de pays africains font partie des pays les plus durement touchés par la crise économique mondiale. En dépit de cette réalité préoccupante, les taux de croissance dans de nombreuses régions du continent ont bien résisté à la crise. Au cours des dernières années, le commerce et les investissements ont augmenté, le marché interne à l'échelle du continent a été consolidé, et les indicateurs macroéconomiques se sont améliorés. À tous les égards, il s'agit de progrès remarquables et sans précédent.

Pourtant, il reste encore beaucoup à faire dans plusieurs domaines. Il convient notamment de chercher les moyens de réduire les écarts entre le niveau de vie des populations urbaines et rurales et trouver une solution appropriée au problème des disparités croissantes entre les différentes économies africaines. À mon avis, pour améliorer leur efficacité, les divers mécanismes d'aide doivent mieux refléter les priorités du NEPAD et celles des différents États Membres africains. Les voix de ceux qui ont besoin de cette aide doivent se faire entendre clairement. Leur opinion doit être un indicateur important pour notre action à l'avenir.

Afin de combler le fossé entre le potentiel de l'Afrique et la réalité sur le terrain, j'estime que l'ONU doit continuer à donner la priorité aux besoins particuliers du continent. Les organismes, programmes et entités des Nations Unies doivent s'impliquer, comme jamais auparavant, dans la tâche consistant à aider les pays africains à tirer le meilleur parti de leurs potentialités. À mon avis, le maintien ou l'érosion de la crédibilité d'ensemble de cette Organisation pourrait bien dépendre de sa capacité à réaliser ce que l'un des plus grands hommes d'État du monde, Nelson Mandela, a un jour décrit comme son rêve d'une Afrique en paix avec elle-même, le rêve de l'unité dans laquelle les dirigeants africains associeraient leurs efforts pour régler, une fois pour toutes, les problèmes de ce continent.

M. Asselborn (Luxembourg) : Monsieur le Président – cher ami Vuk Jeremić – je voudrais féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les rapports qui alimentent notre débat aujourd'hui, ainsi que le

Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, M. Maged Abdelaziz, à qui je souhaite tout le succès qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions.

Les rapports présentés (A/67/204 et A/67/205) se complètent utilement, étant donné que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) porte en lui d'importants éléments de réponse aux questions de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. En outre, l'amélioration de la situation sanitaire des populations, notamment par le biais de la lutte contre le fléau du paludisme, est un élément essentiel en vue de contribuer au bien-être des populations et de jeter les bases d'un développement durable.

À ce propos, il est particulièrement bienvenu qu'avant la fin de la dernière session, l'Assemblée générale ait pu adopter par consensus la résolution 66/293, portant établissement d'un Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. C'est tout naturellement au sein de l'ONU, par définition le forum multilatéral le plus inclusif et légitime qui soit, qu'il est possible de veiller à la cohérence de tous les processus déployés aux niveaux mondial et multilatéral en faveur du développement, et plus particulièrement de l'Afrique. Parmi ces initiatives, le NEPAD occupe une place à part en ce sens qu'il représente une vision collective africaine du développement et de l'intégration du continent africain dans l'économie mondiale.

En 2011, en dépit de la crise mondiale, le continent africain s'est démarqué comme l'une des régions disposant d'une des croissances les plus soutenues du monde, et *The Economist* a vu juste en décembre 2011 lorsqu'il a consacré une édition spéciale au thème « Africa rising ». En effet, si l'on songe à l'avenir, le panorama économique demeure optimiste malgré d'importantes disparités régionales.

L'Afrique est le continent le plus jeune du monde en termes de population. Celle-ci augmente rapidement et s'élèvera à 2 milliards d'individus en 2050, dont la majorité sera âgée de moins de 25 ans. Cette situation représente certes un défi majeur, mais également une formidable possibilité à exploiter. Ainsi, la promotion de l'emploi décent, et en particulier de l'emploi des jeunes, devra continuer de se situer au cœur des stratégies mises en œuvre par le NEPAD. C'est pour cette raison également que le Luxembourg met, depuis des années, un accent particulier sur le renforcement des capacités et la formation professionnelle des jeunes dans ses

programmes de coopération au développement en faveur du continent africain.

Le rapport présenté démontre les progrès significatifs réalisés par les Gouvernements africains dans l'application sectorielle du NEPAD. Je note en particulier le domaine de la gouvernance où un nombre toujours plus important de pays participent au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Parallèlement, d'importantes avancées ont également eu lieu dans le domaine des infrastructures qui favorisent l'intégration régionale, et dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le Luxembourg soutient activement des programmes de l'Union africaine qui visent à améliorer l'interconnexion à Internet de l'ensemble des capitales et des principales villes du continent, ainsi que des initiatives favorisant l'intégration régionale en Afrique.

Nous nous félicitons également que de nombreux pays africains continuent de progresser vers la réalisation de l'objectif consistant à allouer 10 % de leur budget à l'agriculture, conformément aux dispositions de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces efforts importants contribuent directement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment du premier d'entre eux, qui vise à réduire de moitié le nombre des personnes qui souffrent de la faim.

Le NEPAD, en tant qu'instrument multilatéral, s'inscrit dans une logique basée sur les principes de la responsabilité mutuelle et du partenariat, en mettant l'accent sur les engagements pris tant par les partenaires de développement que par les pays africains.

Je tiens à souligner que la lutte contre la pauvreté constitue une priorité affirmée du Luxembourg. Depuis l'an 2000, le Luxembourg a atteint l'objectif fixé par l'ONU en consacrant au moins 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En 2009 et en 2010, notre APD a dépassé le seuil de 1 % du RNB, et le Gouvernement luxembourgeois est déterminé à maintenir cet effort, malgré les contraintes budgétaires. Notre soutien bénéficie en particulier aux pays les moins avancés (PMA). Nous dépassons là aussi l'objectif fixé par l'ONU, en consacrant plus de 0,20 % de notre RNB aux PMA, dont la majorité se situent en Afrique.

Comme le souligne le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/67/205), le

continent a connu des performances contrastées l'année dernière. Plusieurs crises graves ont en effet émaillé une tendance globalement positive. En tenant compte des mouvements populaires de l'an dernier en Afrique du Nord, le rapport met l'accent sur l'obligation de porter une attention renouvelée aux modèles de gouvernance et aux trajectoires démocratiques, de même que sur la nécessité d'un développement économique sans exclusive qui donne la priorité à la création d'emplois décents.

Je voudrais à présent me concentrer sur un aspect en particulier du rapport du Secrétaire général, à savoir l'exclusion. L'exclusion est un des principaux facteurs de conflit et entrave le développement durable. Notre chef d'État l'a dit à cette même tribune, lors du débat général de l'Assemblée générale : « pour assurer une paix durable, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits ». Il a cité parmi ces causes profondes plus particulièrement « les inégalités sociales résultant de la persistance de la pauvreté » (A/67/PV.9, p. 12). Le Luxembourg souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général qui encourage les Gouvernements africains à recenser et à mettre en œuvre, avec le soutien du système des Nations Unies, des politiques participatives et équitables qui résorbent les inégalités d'accès aux services sociaux de base et aux possibilités économiques, en particulier pour les jeunes, les femmes et les autres groupes marginalisés.

Pour sa part, le Luxembourg soutient depuis plusieurs années des initiatives de la société civile africaine visant à assurer la participation citoyenne effective des groupes vulnérables, et notamment des femmes et des jeunes. L'expérience acquise par le Luxembourg dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix renforce en outre notre conviction que cette recommandation est également pertinente pour les efforts de consolidation de la paix, afin d'éviter le retour à la violence.

Le Luxembourg salue l'action menée pour lutter contre le paludisme. L'objectif poursuivi doit être celui de son élimination dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique, d'ici 2015, en application de la résolution 66/289, adoptée par l'Assemblée générale à sa précédente session et dont le Luxembourg s'était porté coauteur. Le temps nous est compté. Pour atteindre l'objectif 6 du Millénaire, il faut un engagement renouvelé de tous les acteurs, dans le cadre d'une approche globale et cohérente.

Le Luxembourg a fait sienne cette exigence, en privilégiant un appui intégré au renforcement des systèmes de santé des pays partenaires de sa politique de coopération au développement. Nous complétons cette approche par un partenariat avec des acteurs multilatéraux, tels que l'Organisation mondiale de la Santé, dont nous soutenons les activités de lutte contre le paludisme et le programme de recherche pour les maladies tropicales à hauteur de 3 millions d'euros par an. De même, notre contribution volontaire annuelle au budget du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'élève à 2,5 millions d'euros. Nous devons faire preuve de créativité et d'innovation, non seulement pour le financement de l'accès aux mesures de prévention et de traitement du paludisme, mais également pour ne pas perdre de vue le contexte plus large dans lequel évolue cette maladie et pour renforcer durablement les systèmes de santé nationaux.

Je voudrais conclure en soulignant que l'engagement du Luxembourg en faveur de l'Afrique traduit notre conviction qu'il convient d'adopter une approche globale et pluridimensionnelle, prenant en compte à la fois les enjeux du développement, les enjeux de la consolidation de la paix et les enjeux du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons reconnaître un lien intrinsèque entre sécurité, développement et respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces éléments méritent d'être clairement articulés alors que nous nous apprêtons à définir ensemble le programme de développement pour l'après-2015.

M^{me} Kaur (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis honorée de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion du présent débat commun sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la progression de la mise en œuvre et le renforcement de l'appui international, ainsi que la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement. Nous remercions sincèrement le Secrétaire général de la présentation de ses rapports opportuns et très instructifs sur les points de l'ordre du jour qui font l'objet du présent débat (A/67/204 et A/67/205).

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) articule à la fois une vision et un cadre stratégique de développement socioéconomique pour l'Afrique. L'Inde applaudit les progrès accomplis par l'Afrique ces 10 dernières années dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD par le biais d'initiatives multisectorielles dans les domaines agricole, scientifique,

de l'infrastructure, de la santé, de l'éducation, des technologies de l'information et de l'environnement.

Néanmoins, en dépit de ces avancées, de graves problèmes doivent encore être réglés avant que le continent africain puisse réaliser une prospérité et un développement généraux. L'extrême pauvreté, la faim, la malnutrition, les conflits et d'autres maux continuent de brider le potentiel extraordinaire du peuple africain. Il importe donc de reconnaître que pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique et régler les problèmes qu'elle rencontre dans ce domaine, nous devons faire preuve d'une volonté inébranlable qui doit se traduire par une action résolue, non seulement depuis l'intérieur de l'Afrique mais, et c'est tout aussi important, depuis l'extérieur du continent.

Il est impératif que la communauté internationale continue de fournir un appui résolu à l'Afrique en maintenant la coopération, notamment en vue du transfert de technologies et de ressources et afin de créer des conditions internationales favorables. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, la part de l'Afrique dans l'aide totale fournie par l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2011 est restée pratiquement inchangée à 37 %. De fait, à ce jour, l'Afrique n'a guère reçu que la moitié de l'augmentation promise lors du sommet de Gleneagles du Groupe des Huit. La communauté internationale doit donc combler d'urgence le fossé béant qui sépare les promesses des résultats. En cette période d'incertitude politique et de crise économique, il est plus important que jamais que les partenaires de développement du continent maintiennent le cap et aident les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement.

La relation entre l'Inde et l'Afrique est basée sur des fondements historiques et, au fil des décennies, elle est devenue un partenariat de plus productifs et durables. Nos expériences historiques similaires ont fait que nous avons une vision commune du monde. Notre compréhension et notre conscience de nos exigences, de nos contraintes et de nos atouts mutuels ont insufflé à notre partenariat une solidité et une résistance durables. Aujourd'hui, l'Inde est sur la voie d'une croissance économique rapide. L'Afrique connaît également une phase de renaissance robuste. Certaines des économies dont les taux de croissance sont parmi les plus élevés au monde se trouvent en Afrique, et l'Afrique a la chance d'avoir une population jeune et dynamique. Nous avons donc, en collaboration avec nos amis africains,

transformé notre lien ancien et traditionnel en une relation durable et multidimensionnelle.

Notre partenariat avec l'Afrique tient aujourd'hui pleinement compte des priorités indispensables à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique, et il se fonde sur les principes de l'égalité et du bien commun. Au deuxième Sommet du Forum Inde-Afrique, qui s'est tenu en 2011, l'Inde a annoncé qu'elle allait ouvrir de nouvelles lignes de crédit à l'Afrique, à hauteur de 5 milliards de dollars pour les trois prochaines années pour aider ses partenaires africains à réaliser leurs objectifs de développement. Elle a également annoncé qu'elle allait verser 700 millions de dollars supplémentaires aux fins de la création de nouvelles institutions et de programmes de formation, en consultation avec l'Union africaine et ses institutions. Nous avons également décidé de participer financièrement, à hauteur de 300 millions de dollars, à la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Djibouti et l'Éthiopie, conformément à l'accent que le NEPAD place sur le développement de l'infrastructure.

Forts du succès du Projet de réseau électronique panafricain, nous nous sommes attelés à la création d'une université virtuelle indo-africaine, qui contribuera à répondre au sein d'institutions indiennes à une partie de la demande africaine dans le domaine de l'enseignement supérieur. Nous allons accorder 10 000 nouvelles bourses, par le biais de cette université, qui seront réservées exclusivement à des étudiants africains. Le nombre total de bourses que nous comptons offrir à des étudiants africains d'ici 2014, notamment au titre du Programme indien de coopération technique et économique, s'élève à plus de 22 000. Pour développer les échanges commerciaux et les flux d'investissement, nous avons lancé en mai le Conseil des entreprises indo-africain, dans le cadre duquel les domaines de coopération principaux englobent l'agriculture, le secteur industriel, les industries pharmaceutique et textile, le secteur minier, le pétrole et le gaz naturel, la technologie informatique et les services dépendant de la technologie informatique, les services financiers, y compris la microfinance, et les secteurs énergétique, routier et ferroviaire.

Compte tenu de l'ampleur du potentiel commercial inexploité, nous avons réévalué notre objectif en matière de commerce bilatéral, que nous avons fixé à 90 milliards de dollars d'ici 2015 par rapport aux 70 milliards initiaux. Nous accordons déjà un accès à nos marchés en franchise de droits et hors quotas pour les biens en provenance de 34 pays les moins avancés (PMA) africains, ce qui

concerne 94 % des lignes tarifaires de l'Inde et donne un accès préférentiel à des lignes tarifaires représentant 92,5 % des exportations totales de tous les PMA. En outre, grâce au fonds d'affectation du Dispositif Inde, Brésil et Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim, nous avons mené à bien plusieurs projets de renforcement des infrastructures et des capacités au Burundi, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone.

Le partenariat qu'entretient l'Inde avec l'Afrique aux fins du renforcement des capacités englobe la formation de spécialistes dans le domaine médical afin de lutter contre les pandémies de paludisme, de VIH et de tuberculose. Le secteur privé indien investit énormément dans la construction d'usines de fabrication de produits pharmaceutiques dans plusieurs pays africains. Nous demeurons déterminés à éliminer complètement le paludisme et tenons à remercier le Secrétaire général d'avoir fait de cet objectif l'une de ses principales priorités.

L'engagement de l'Inde auprès de l'Afrique est fondé sur son ferme attachement au renforcement global des capacités, ainsi que sur sa volonté de contribuer au développement des ressources humaines et de faciliter le renforcement de la coopération intra-africaine. Nous avons réorienté nos liens amicaux de longue date afin de répondre aux aspirations contemporaines de nos peuples, et nous construisons un partenariat qui est de plus en plus souvent cité comme le flambeau de la coopération Sud-Sud. Ce partenariat peut en effet permettre de renforcer les systèmes de gouvernance mondiaux et de démocratiser les institutions multilatérales.

En conclusion, je voudrais citer les paroles de mon Premier Ministre, M. Manmohan Singh :

« Le XXI^e siècle est souvent décrit comme le siècle de l'Asie. L'Inde souhaite que le XXI^e siècle soit le siècle de l'Asie et de l'Afrique, avec les peuples des deux continents travaillant ensemble pour promouvoir une mondialisation inclusive. Les événements survenus en Inde et en Afrique au milieu du XX^e siècle ont changé le monde. Aujourd'hui, une deuxième chance de prendre en charge notre propre destin et de donner un nouveau sens au concept du développement durable, équitable et écologique se présente à nous. »

M. Maalim (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Malgré un siècle de progrès scientifiques en

termes de prévention, de traitement et de recherche sur le parasite du paludisme et sur ses moyens de reproduction, le paludisme demeure l'une des maladies les plus lourdes à supporter qui soient au monde. Le paludisme se concentre en Afrique subsaharienne et affecte de manière disproportionnée les pauvres en milieu rural. Les ménages ruraux d'Afrique subsaharienne travaillent pour la plupart dans le secteur agricole. L'infection par le paludisme a un impact négatif marqué sur ces ménages agricoles, car son traitement est onéreux et elle nuit à la production des ménages en raison de la perte de main-d'œuvre. En Tanzanie, le paludisme demeure l'un des problèmes de santé majeur. En Tanzanie continentale, il s'agit d'une des principales causes de consultations et d'hospitalisations, de sorte qu'entre 30 et 40 % de l'ensemble des consultations ont trait au paludisme. On meurt du paludisme tous les jours, principalement les enfants et les femmes enceintes.

Notre gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives pour y faire face. Entre 2008 et mai 2012, nous avons réussi à réduire le paludisme parmi les jeunes enfants de 44 %; à Zanzibar, les décès dus au paludisme sont quasi inexistant. Notre objectif est de maintenir ce résultat à Zanzibar. En Tanzanie continentale, nous appliquons les enseignements tirés à Zanzibar, en procédant à des pulvérisations à effet rémanent sur les sites de reproduction de moustiques paludéens, en fournissant des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée pour chaque lit, en assurant un traitement précoce aux personnes souffrant du paludisme, et en prenant des mesures de contrôle et de surveillance pour prévenir tout retour de la maladie ou toute épidémie.

Nous avons enregistré des progrès significatifs dans la mise à disposition de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée. Afin de protéger aussi rapidement que possible chaque espace de couchage avec des moustiquaires imprégnées d'insecticide, le Gouvernement a pris la décision délibérée de donner des moustiquaires gratuitement à tous les enfants, puis à tous les foyers. Ce progrès, associé aux applications ciblées des pulvérisations intradomiciliaires d'insecticide à effet rémanent et à l'accroissement modeste de l'accès à la thérapie préventive intermittente, aux tests de diagnostic rapide et aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine, ont conduit à une réduction visible des taux de cas de paludisme, d'hospitalisations et de décès.

Nous savons déjà quels outils et interventions sont nécessaires dans la lutte contre le paludisme. Nous savons aussi ce qui donne ou non des résultats. Il est important de

suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'interdiction des monothérapies, bien que cela implique de combiner de façon adéquate les thérapies disponibles à des prix abordables. En Tanzanie, les traitements combinés à base d'artémisinine sont disponibles gratuitement dans le secteur public pour les femmes enceintes et les enfants, et à un prix abordable pour quelques autres groupes. Dans le secteur privé, le prix pour une thérapie est élevé, ce qui constitue un obstacle pour la majorité des patients à la recherche d'un traitement dans les centres de santé privés. À cet égard, le Gouvernement s'associe au Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables, un mécanisme de subvention du Fonds mondial, pour appuyer les traitements combinés à base d'artémisinine dans les deux secteurs.

À notre avis, les gouvernements devraient envisager de baisser ou d'abolir les taxes et droits de douane sur les moustiquaires et autres produits nécessaires dans la lutte antipaludique, afin de diminuer le prix des produits pour les consommateurs et de stimuler le libre échange de ces produits. La Tanzanie a été le premier pays d'Afrique à le faire. L'élimination de ces taxes et droits de douane aide à réduire les retards à l'importation et à diminuer les prix dans les secteurs privé et public. L'économie budgétaire dans le domaine de la santé dépasse alors largement la perte de revenus.

Malgré les avancées très positives que nous avons enregistrées, de nombreux défis demeurent. Il est évident que la lutte contre le paludisme a besoin des deux éléments suivants : leadership et ressources. Les dirigeants africains, par l'entremise de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, assurent le leadership nécessaire et agissent ensemble pour lutter contre le paludisme. Toutefois, nous sommes confrontés à un manque de ressources énorme. Nous savons tous que le paludisme est une maladie curable. Néanmoins, notre attention s'est portée jusqu'à présent, et à juste titre, sur la prévention, car son coût est moins élevé et elle est plus facile à mettre en œuvre. Mais il est aussi essentiel de mettre en place une infrastructure de traitement efficace. Pour lutter avec succès contre le paludisme, il est important d'avoir accès rapidement à un traitement efficace. Pour cela, il faut disposer de centres de soins et de personnel sanitaire pour diagnostiquer la maladie et administrer le traitement. C'est le défi que nous devons relever. La plupart des gouvernements du monde en développement ne sont pas en mesure d'assurer un accès au traitement à la majeure partie de la population,

notamment dans les zones rurales, où l'on souffre du paludisme sans même le savoir.

Entre-temps, le Gouvernement a mis en œuvre un programme complet pour traiter la question de l'accès aux soins de santé. Nous sommes en train de construire un dispensaire dans chaque village et un centre de soins dans chaque circonscription. Ce programme sera sans nul doute déterminant pour le succès de nos efforts contre le paludisme, car il garantira un diagnostic et un traitement rapides. En fin de compte, et comme nous le savons tous, ces programmes ont besoin d'énormes ressources, et le Gouvernement ne peut y parvenir seul. Nous avons besoin des partenariats et de l'appui de la communauté internationale et du secteur privé.

Nous sommes en train de gagner la bataille contre le paludisme. Alors qu'il ne reste que trois ans jusqu'à 2015, nous devons nous efforcer encore davantage d'atteindre et même dépasser les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous devons non seulement assurer une couverture universelle par le biais d'interventions efficaces, mais nous devons aussi nous efforcer d'éliminer les pierres d'achoppement et les blocages qui nuisent à l'efficacité de nos efforts. Nous devrions réaffirmer notre attachement, individuellement et collectivement, aux objectifs d'Abuja que nous nous sommes fixés. Nous devrions donner suite aux recommandations de l'OMS sur l'interdiction de la vente et de l'usage de monothérapies. Nous devrions aussi trouver les moyens d'accélérer la fourniture de médicaments et de produits de base. En effet, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour gagner la bataille contre le paludisme. Nous remercions le secrétariat de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme et l'Envoyé spécial pour le paludisme, l'UNICEF et la Banque mondiale pour les actions qu'ils ont menées en vue d'aider les États Membres à accélérer le processus de fourniture. Nous leur demandons instamment de continuer leurs efforts.

M. Haase (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de présider ce débat commun. Je remercie également le Secrétaire général de ses rapports (A/67/204 et A/67/205).

Il est opportun, alors que nous célébrons la Semaine africaine et la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, et alors que nous commençons la deuxième décennie du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de rappeler les progrès impressionnants réalisés pour promouvoir le développement et la croissance en Afrique. C'est aussi

le moment d'examiner combien de travail il reste à accomplir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, question à laquelle le Premier Ministre australien, en tant que Coprésident du Groupe de sensibilisation du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement, accorde une attention particulière. Comme nous le savons, la sécurité et le développement sont indissociables et il est essentiel, alors que nous élaborons le programme de développement de l'après-2015, que nous gardions bien à l'esprit les enseignements tirés et les besoins en matière de développement en Afrique.

L'Australie est extrêmement optimiste concernant l'Afrique. Nous reconnaissons son rôle et son leadership croissants. Grâce aux Africains et à leurs dirigeants, 11 des économies qui croissent le plus rapidement dans le monde sont en Afrique. L'Australie est un partenaire de plus en plus important pour l'Afrique. Notre aide au développement a triplé depuis 2007 et continue d'augmenter. Cette coopération pour le développement s'attache principalement à appuyer les priorités africaines, notamment celles énoncées dans le NEPAD.

L'Australie veut apporter une contribution concrète et ciblée dans les domaines dans lesquels nous sommes compétents et expérimentés : l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé maternelle et infantile, l'eau et l'assainissement, la gouvernance en matière d'exploitation minière et le renforcement des capacités des ressources humaines. À l'heure où nous renforçons notre rôle de donateur, nous appuyons la création de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, ainsi que son intégration dans les processus et les structures de l'Union africaine. Le NEPAD nous aide à fixer les priorités et à mettre en place une coordination avec les autres initiatives lancées en Afrique aux niveaux national et régional. Par exemple, le Programme intégré du NEPAD pour le développement de l'agriculture en Afrique a aidé l'Australie à mieux cibler son assistance pour la sécurité alimentaire, en coordonnant ses activités avec les autres acteurs afin d'éviter les doublons.

La sécheresse qui ravage la Corne de l'Afrique et le Sahel a des conséquences catastrophiques. Nous encourageons le NEPAD à collaborer avec les gouvernements africains et avec la communauté internationale pour mettre au point de nouvelles stratégies qui répondent aux effets des changements climatiques sur la production alimentaire, et pour continuer de consolider la résilience à long terme face aux crises. L'Australie s'est engagée à verser 150 millions de

dollars pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, notamment par l'intermédiaire du Centre australien pour la sécurité alimentaire internationale, dont un bureau doit ouvrir à Nairobi.

M. Tanin (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

L'Australie a bien conscience des avantages et des inconvénients que peut représenter le patrimoine naturel. Nous voulons partager les leçons que nous avons apprises, grâce à notre Initiative sur les mines au service du développement, financée à hauteur de 127 millions de dollars, qui aide les pays africains à exploiter au mieux les avantages et le potentiel que recèlent leurs secteurs miniers. L'Australie travaille également avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à promouvoir le Projet Afrique Extraction minière 2050 et aider à créer le centre de développement du secteur minier en Afrique.

Continuer à consolider les perspectives africaines de développement exige un partenariat plus fort avec la communauté internationale. En tant que partenaires internationaux, nous devons faire suivre nos paroles par des actes. Nous nous félicitons donc de la création d'un mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

La libéralisation des échanges agricoles, associée à l'efficacité de l'aide pour le commerce, permettra à l'Afrique d'utiliser les échanges commerciaux pour sortir de la pauvreté. L'Australie est préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve le cycle de Doha et continuera d'insister pour obtenir un document final ambitieux et complet, qui libéralisera le commerce agricole. Le NEPAD peut continuer à jouer un rôle utile afin de contribuer à l'amélioration du commerce intrarégional, qui demeure trop faible. Nous sommes également pleinement favorables au fait que le NEPAD joue un rôle plus important pour lancer les réformes adaptées afin d'attirer les investissements privés et les partenariats qui permettront d'appuyer le développement d'infrastructures dont le continent a cruellement besoin.

Je vais maintenant aborder la question du paludisme. Malgré les progrès récents, on compte plus de 200 millions de cas de paludisme dans le monde chaque année. L'Afrique est la plus durement touchée. L'Australie œuvre pour aider les nations africaines à lutter contre le paludisme, notamment par notre appui de longue date au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, auquel l'Australie a versé

250 millions de dollars depuis 2004 et s'est engagée à en verser 170 millions de plus d'ici à 2015. Le paludisme fait entrave au développement et il est à l'origine de souffrances humaines dans la région de l'Asie-Pacifique également, où l'on compte quelque 30 millions de cas chaque année et où nous nous efforçons, par l'entremise du réseau Asie-Pacifique pour l'élimination du paludisme, de nous attaquer à ce fléau.

Les progrès réalisés par la communauté mondiale en matière de paludisme sont menacés. Une résistance aux médicaments utilisés pour traiter le paludisme est en train d'apparaître dans la région du Mékong, en Asie du Sud-Est. Ces médicaments constituent notre dernière ligne de défense. Si nous ne parvenons pas à collaborer d'urgence pour maîtriser cette résistance, le risque est grand que le paludisme se propage au-delà de l'Asie, ce qui coûterait des milliers d'autres vies. Il est dans notre intérêt à tous de maîtriser cette résistance aux médicaments. C'est sur cette question que se penchera principalement une conférence internationale prévue à Sydney dans le courant du mois, organisée conjointement par le Ministre des affaires étrangères australien et par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le paludisme.

Matérialiser le potentiel de l'Afrique en matière de développement et lutter contre le paludisme exigent l'intensification d'efforts collectifs qui tirent parti des atouts des gouvernements nationaux, des organisations régionales comme l'Union africaine, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile – autant d'efforts où les partenariats sont déterminants. L'Assemblée peut être sûre que l'Australie sera un partenaire solide tandis que nous nous efforçons collectivement d'atteindre ces objectifs.

M. Tommo Monthe (Cameroun) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire, au nom du Groupe des États d'Afrique, la présente déclaration, qui portera sur trois points d'une importance capitale dans le cadre de la quête de paix et de développement de notre continent.

Cet important débat coïncide avec la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Il convient donc malheureusement de rappeler que, malgré les progrès accomplis pour arracher des millions de personnes dans le monde à la pauvreté, un nombre trop élevé de nos semblables continue d'être pris au piège d'une pauvreté abjecte. De ce fait, nous devons intensifier nos efforts en vue de la pleine mise en œuvre des engagements pris par les Nations Unies vis-à-vis de l'Afrique concernant les objectifs du Millénaire pour

le développement, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (résolution 63/239, annexe), adoptée en 2008, dans la déclaration politique de 2008 sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1), dans le Document final de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (résolution 63/303, annexe), et dans la Déclaration d'Istanbul adoptée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 2011, sans oublier l'application du document final (résolution 66/288, annexe) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio +20).

Le Groupe des États d'Afrique remercie le Secrétaire général des rapports de fond dont nous sommes saisis aujourd'hui, intitulés « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : dixième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/67/204) et « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/67/205). Ces rapports sont le reflet de l'intensification des efforts consentis par le système des Nations Unies pour appuyer l'Union africaine, notamment par le biais de l'Agence du NEPAD, des communautés économiques régionales, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux sur le terrain, coordonnés et appuyés par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et par son Bureau. Néanmoins, le Groupe des États d'Afrique aimerait que soit amélioré le contenu desdits rapports. En effet, jusqu'à présent, les rapports dont l'Assemblée a été saisie ont été trop descriptifs. En conséquence, le Groupe encourage le Secrétariat à étudier les moyens de présenter à l'avenir des rapports plus riches en analyses et en évaluations, à la lumière des objectifs prédéfinis.

Par ailleurs, le Groupe des États d'Afrique remercie sincèrement le Secrétaire général d'avoir pris la sage décision d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en préservant la séparation et l'indépendance du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au sein du Secrétariat, grâce à la nomination au poste de Conseiller spécial pour l'Afrique d'un Secrétaire général adjoint riche d'expérience. Cette décision renforcera indubitablement l'interaction entre le Groupe des États d'Afrique et le système des Nations Unies par l'entremise du Conseiller spécial et de son Bureau aux fins de s'assurer d'un appui renforcé

du système des Nations Unies aux efforts menés par l'Afrique dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité. Le Groupe des États d'Afrique compte que cette décision sera la première d'une série d'autres visant à permettre au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de s'acquitter efficacement de ses attributions.

Le NEPAD entre dans sa deuxième décennie de mise en œuvre et les perspectives de développement de l'Afrique ne semblent que plus brillantes. Grâce à une plus grande volonté politique, les pays africains pourraient engranger d'importants gains dans divers secteurs prioritaires identifiés dans le NEPAD. Les progrès accomplis par les pays africains dans l'agriculture, les infrastructures, les technologies de l'information et de la communication et la gouvernance montrent que l'Afrique est à la hauteur des défis rencontrés et qu'elle s'acquitte de sa part de responsabilités.

Toutefois, parce que les ressources et les capacités font défaut, l'appui international devrait s'intensifier pour compléter les efforts de l'Afrique. Le Groupe des États d'Afrique est persuadé que malgré la crise économique et financière dont nous subissons tous les contrecoups, nos partenaires de développement pousseront encore plus loin leur partenariat.

Dans cette optique, le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour que les progrès nécessaires soient accomplis dans de nombreux domaines : premièrement, en matière d'aide publique au développement, comme s'y est particulièrement engagé le sommet du G8 de 2008 tenu à Gleneagles; deuxièmement, en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, comme s'y sont engagés particulièrement les sommets du G8 de l'Aquila et du Maryland; troisièmement, en s'attaquant énergiquement au problème de la dette de l'Afrique par le biais de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale; quatrièmement, en remédiant efficacement à la baisse des flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique; cinquièmement, en allant de l'avant dans le règlement de la question des entraves au commerce, de la sécurité alimentaire et des changements climatiques et de nombreux autres aspects qui retardent la satisfaction des besoins de l'Afrique en matière de développement.

Pour ce qui est de l'avenir, le Groupe des États d'Afrique attache une grande importance à la mise en œuvre du document final de Rio +20. En définissant les objectifs de développement durable, il faut tenir dûment

compte des priorités de l'Afrique tel que reflétées dans le NEPAD et complétées par le consensus africain qui s'est dégagé au plus haut niveau avant la Conférence. Au moment de négocier les moyens de mise en œuvre, il faut veiller à ce que les moyens financiers nécessaires pour la réalisation du développement durable, notamment les objectifs de développement durable, soient fournis à l'Afrique à titre prioritaire.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'urgence nécessaire d'activer les mécanismes de suivi que l'Assemblée générale a mis en place par la résolution 66/293 aux fins de s'assurer du respect des principes de la responsabilité mutuelle et du partenariat, en mettant l'accent sur les engagements pris par les pays d'Afrique et par nos partenaires de développement. Il faut pour cela s'efforcer de collecter les données nécessaires pour veiller à l'exactitude. Puisque c'est le Bureau du Conseiller spécial qui est chargé de cette tâche, le Groupe des pays d'Afrique espère que, pour que le mécanisme donne des résultats, le Secrétaire général affectera, dans le strict respect de la résolution, des ressources inscrites au budget ordinaire de l'Organisation et non au budget déjà limité du Bureau du Conseiller spécial.

Autre question importante appelant une plus grande attention : le processus préparatoire de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe des États d'Afrique estime que ce processus doit s'appuyer sur les succès et échecs enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), d'une façon qui permette à tous de ne pas perdre de vue les engagements non honorés pris envers l'Afrique pour la réalisation des OMD. Le processus préparatoire à New York doit être rationalisé et harmonisé avec celui mené au niveau régional, de sorte que le programme de développement pour l'après-2015 soit axé sur les personnes, garantissant ainsi son succès.

Dans tous ces processus futurs, le Groupe des États d'Afrique estime qu'il faut impliquer comme il convient les États d'Afrique et le Bureau du Conseiller spécial pour que puisse se créer une synergie entre dimensions régionale et internationale. Il faut aussi à cette fin que le Secrétaire général renforce la capacité du Bureau de s'acquitter de ses attributions, notamment en allouant des ressources supplémentaires.

S'agissant des causes de conflit et de la promotion de la paix durable en Afrique, il faut noter que l'Afrique a vu de nombreuses mesures positives prises en vue de consolider la démocratie. Vingt-trois pays africains auront organisé des élections démocratiques entre août

2011 et mars 2013. En outre, il y a lieu d'être fiers des progrès faits en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone dans l'amélioration de la gouvernance démocratique. Plus important encore cette année, un référendum sur la constitution et des élections ont pu se tenir en Somalie et des accords ont été conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud sur de nombreuses questions en suspens.

Toutefois, les progrès enregistrés en matière d'élections et de démocratie ne l'ont pas été sans difficultés. Les processus démocratiques au Mali et en Guinée-Bissau ont été retardés par des coups d'État, respectivement en mars et avril. Nous apprécions énormément l'appui du Secrétaire général et du Conseil de sécurité aux efforts que déploie l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres parties impliquées dans la quête d'un règlement. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'initiative du Secrétaire général de convoquer quatre réunions de haut niveau sur la situation dans la région du Sahel, en Somalie, au Soudan et en République démocratique du Congo.

Malgré ces remarquables progrès, des efforts significatifs sont nécessaires pour éliminer les facteurs qui mènent à l'instabilité et qui affaiblissent les États, comme la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'ampleur prise par le trafic de drogues – deux phénomènes qui alimentent le terrorisme, la criminalité et la corruption.

Aujourd'hui, l'Afrique a des opportunités à saisir et des défis à relever. Tirons parti des opportunités et relevons les défis. Le Groupe des États d'Afrique s'engage à le faire et il compte à cette fin sur l'appui de la communauté internationale pour permettre l'avènement d'un avenir meilleur pour l'Afrique et ses peuples.

Je tiens à dire quelques mots en tant que représentant du Cameroun.

(l'orateur poursuit en français)

Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général pour les rapports qui sont à l'examen aujourd'hui, et surtout pour les progrès accomplis.

Comme aux sessions précédentes, je m'emploierai plutôt à donner une vue assez simple et également assez constante de ce qui, je pense, est arrivé depuis un an. Je me contenterai de relever quelques points saillants afin de les mettre en relation avec les causes de conflit

et avec la promotion d'un développement et d'une paix durables en Afrique.

Nous nous félicitons des mesures prises par les organisations régionales ou internationales, le système des Nations Unies ainsi que par les pays africains eux-mêmes, dans les domaines identifiés, à savoir infrastructures, agriculture et sécurité alimentaire, santé, l'enseignement et tourisme, technologies de l'information et de la communication, sciences et technologies. Des progrès ont été enregistrés dans ces divers domaines. Cependant, nous constatons avec le Secrétaire général que, malgré l'augmentation, depuis 2004, de l'aide publique au développement fournie à l'Afrique, les flux restent inférieurs aux promesses.

S'agissant de la dette en particulier, le rapport du Secrétaire général indique certes que le fardeau de celle-ci sur les pays africains a été considérablement réduit grâce aux initiatives déployées aux niveaux mondial et bilatéral. Mais en même temps le niveau d'endettement tolérable subit le contrecoup de la crise économique et financière mondiale avec la baisse des flux d'investissement étrangers directs à destination de l'Afrique.

Ce tableau somme toute contrasté du bilan du NEPAD, reflète la réalité d'une situation économique difficile qui se prête au développement de facteurs favorisant l'émergence de conflits. En outre, comme le relève si bien le Secrétaire général dans son rapport, rappelant un passage de son rapport d'examen : « Le fait que des secteurs importants de la société sont systématiquement exclus des institutions de gouvernance politique et de l'accès aux moyens économiques et aux services sociaux non seulement est l'un des principaux facteurs de conflit, mais rend également difficile à réaliser tout développement durable » (A/67/205, par. 3). Cette assertion du Secrétaire général pose à l'évidence la question de l'exclusion, ou bien de l'inclusion, selon le bout par lequel on préfère aborder le problème.

Dans le rapport du Secrétaire général, deux points ont particulièrement retenu notre attention : celui de la croissance économique soutenue et du développement durable, et celui de la gestion de la diversité, l'un et l'autre appréhendés comme moyen de prévention des conflits et de promotion d'une paix durable. S'agissant des politiques économiques et de l'accès aux ressources, le Cameroun a lancé depuis quelques années une politique dite de grandes réalisations en matière d'infrastructures, de croissance et de l'emploi. En plus des emplois industriels fournis par ce vaste programme, les jeunes

viennent également de bénéficier d'un recrutement spécial à 25 000 postes dans la fonction publique.

Je conclus en disant que sur le plan politique, mon pays s'efforce autant que faire se peut, de promouvoir une participation citoyenne à la vie politique nationale sans distinction d'appartenance ethnique ou confessionnelle; au niveau des collectivités territoriales, le programme de décentralisation en cours favorise également la participation citoyenne la plus large possible.

Tels sont les efforts qu'entreprend mon pays pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et promouvoir un développement et une paix durables au Cameroun, dans notre sous-région et en Afrique.

M^{me} Jusu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter le Secrétaire général pour ses rapports instructifs intitulés « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : dixième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/67/204) et « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/67/205). Ma délégation remercie également M. Maged Abdelaziz, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, et son équipe dévouée de leurs activités de consultation et de sensibilisation aux fins de la promotion du programme de développement de l'Afrique. Je voudrais aussi remercier M. Ibrahim Assane Mayaki, Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de son esprit d'initiative, de son énergie et de l'approche novatrice qu'il a adoptée aux fins de la réalisation de progrès dans la mise en œuvre des priorités clefs du NEPAD.

Le Sierra Leone attache une grande importance au NEPAD, car c'est une vision collective et un cadre de développement socioéconomique stratégique visant à créer une croissance économique généralisée, durable et équitable qui permettrait à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. C'est dans ce contexte que la quatorzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine a intégré le NEPAD dans les structures et les processus de l'Union africaine. Cette décision a insufflé un nouvel élan au rôle du NEPAD en tant que programme phare du continent pour le développement.

À cette fin, les pays africains, avec l'appui de la communauté internationale, ont continué de prendre des mesures politiques pour mettre en œuvre

les priorités sectorielles du NEPAD et améliorer leurs chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous prenons note de l'indication positive dans le rapport selon laquelle, malgré le ralentissement économique mondial et les effets de la crise financière et économique, qui continuent à se faire sentir, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. Nous félicitons donc l'Agence de planification et de coordination du NEPAD pour les efforts constants qu'elle déploie afin d'accélérer la mise en œuvre des activités prioritaires du NEPAD.

Grâce à une croissance au cours de la décennie écoulée, à une amélioration de la gouvernance, à l'éloignement du spectre des conflits et à un leadership affirmé, il est clair que l'Afrique se trouve à un tournant décisif. Des progrès réguliers ont également été enregistrés dans la lutte antipaludique et la prévention du paludisme, de nombreux ménages dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Certains chefs d'État, y compris le Président du Sierra Leone, se sont résolument engagés à atteindre l'objectif du Secrétaire général d'assurer un accès universel aux interventions antipaludiques et ont lancé l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme en vue de mettre fin aux décès évitables dus au paludisme d'ici à 2015.

Nous notons toutefois que les progrès accomplis à ce jour continuent d'avoir moins d'impact en raison de l'aggravation des effets d'une crise économique et financière sans précédent – une crise qui a sans nul doute eu des incidences plus graves sur le monde en développement, notamment dans les pays les moins avancés, dont la plupart sont en Afrique.

L'intégration du NEPAD dans l'Union africaine ouvre la perspective d'un partenariat stratégique permettant d'envisager des domaines de coopération pour relever des défis mondiaux tels que le problème de la dette, les changements climatiques, l'intégration commerciale et régionale, et le développement durable.

Nous constatons avec plaisir l'exécution en cours de projets du NEPAD, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, ainsi des projets dans divers domaines tels que les infrastructures, l'environnement la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, l'éducation et la formation aux technologies de l'information et de la communication.

Au niveau de la gouvernance, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation

par les pairs illustrent la détermination de l'Afrique et son engagement à promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et la stabilité sur le continent. Nous sommes également encouragés par l'augmentation du nombre de pays qui ont adhéré à ce Mécanisme, et saluons sa consolidation en tant que programme phare de l'Union africaine sur la gouvernance.

Afin de faire fond sur ces acquis et de réaliser de nouveaux progrès en matière de développement, nous devons continuer à augmenter l'épargne intérieure et à réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Nous devons continuer à investir davantage dans la science, la technologie et l'innovation afin de profiter pleinement des progrès réalisés dans ces domaines, y compris dans la valeur ajoutée croissante en ressources naturelles, la création d'emplois, l'investissement dans les infrastructures et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, les investissements directs étrangers visant à créer des partenariats public-privé et un secteur privé dynamique continuent d'être une option viable dans la lutte contre le chômage et le sous-emploi, ainsi que dans la promotion du développement socioéconomique.

Ma délégation appelle également le NEPAD à s'attacher à améliorer la position de l'Afrique sur la scène internationale et à renforcer les liens avec communautés économiques régionales du continent.

Il est de plus en plus admis que la responsabilité de la paix et de la sécurité en Afrique, y compris la capacité de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de régler ces derniers par des moyens pacifiques, incombe principalement aux pays africains eux-mêmes. L'Union africaine et les organisations sous-régionales ont entrepris de renforcer leurs capacités en matière de prévention et de règlement des conflits. Tandis que ces efforts se poursuivent, nous assistons également à une nouvelle vague de défis, dont la criminalité transnationale organisée, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le terrorisme, la piraterie, les questions de gouvernance et de droits de l'homme et les menaces à la démocratie, la sécheresse, la famine et la corruption. En outre, bien que la réduction de la pauvreté extrême et de la faim reste notre défi principal en matière de développement, la plupart des pays africains sont également aux prises avec des problèmes tels que le chômage des jeunes, les changements climatiques et l'insuffisance des capacités de production. Ces défis continuent d'entraver leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour assurer une paix durable, il est essentiel d'établir des partenariats coordonnés visant à renforcer la capacité des pays à répondre aux crises et aux menaces à la sécurité associées à ces défis, en particulier dans les pays en situation de conflit et d'après conflit. Il est clair qu'il faut redoubler d'efforts pour améliorer les systèmes d'alerte précoce contre les menaces imminentes à la paix et la stabilité en Afrique. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'examen complet de 2010 (A/65/152) sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871) de 1998, à la lumière des questions nouvelles et émergentes qui affectent la sécurité humaine en Afrique. Ma délégation prend note également des propositions et des recommandations contenues dans le rapport le plus récent du Secrétaire général (A/67/205).

La part de l'Afrique sur le marché agricole mondial continue d'être extrêmement faible et a diminué ces dernières années. Nous demandons donc instamment aux partenaires de développement de prendre des mesures audacieuses pour conclure des négociations commerciales axées sur le développement, ce qui réduirait les subventions de nature à fausser les échanges commerciaux pour les produits agricoles, accroîtrait l'accès aux marchés pour les agriculteurs africains et éliminerait progressivement les obstacles au commerce aux niveaux national et mondial.

Conformément aux documents finaux sur le développement convenus au niveau international – y compris ceux sur les OMD (résolution 55/2), la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) et le Programme d'action d'Istanbul (A/CONF.219/3/Rev.1) – nous invitons instamment les partenaires de développement à honorer leurs engagements et à respecter les engagements pris à Busan lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'atteindre l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 pour cent et 0,15 pour cent pour les pays en développement et les pays les moins avancés, respectivement.

En 2002, la Sierra Leone est sortie d'un conflit civil vieux de 10 ans pour devenir un pays cité comme un exemple de réussite des efforts de rétablissement et de consolidation de la paix des Nations Unies. Malgré les grands défis que nous avons encore à relever, la Sierra Leone est considérée comme un bon exemple de la façon dont un pays peut passer d'un conflit à une démocratie

stable et pacifique. Aujourd'hui, avec l'appui de nos partenaires de développement, nous avons mis en place des politiques visant à accélérer nos interventions dans les secteurs productifs, à développer nos infrastructures, à protéger l'environnement et à améliorer la protection sociale.

Afin de positionner notre développement dans un cadre politique ciblé, cohérent et hiérarchisé, en 2008, nous avons mis au point le Programme pour le changement, un plan quinquennal qui est notre deuxième génération de documents de stratégie de réduction de la pauvreté, sur lequel la Commission de consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement ont réaligné leurs stratégies. Ce cadre de développement et de consolidation de la paix établit des priorités claires qui ciblent les moteurs de la croissance et les conditions nécessaires à un développement durable dans des domaines clés tels que l'énergie, l'agriculture, les transports, la santé, l'emploi des jeunes, la condition féminine et l'éducation. Les stratégies de développement de ces priorités incluent notamment une amélioration des capacités des services publics, le renforcement des partenariats publics et privés et l'amélioration de la bonne gouvernance à tous les niveaux, y compris dans notre système financier national. En conséquence, nous avons multiplié par 10 la distribution d'électricité et sommes en bonne voie de développer des sources d'énergie hydroélectrique et de la biomasse, pour en faire l'essentiel de notre bouquet énergétique. La productivité agricole a augmenté, entraînant une amélioration de la suffisance et de la sécurité alimentaires, ainsi que de la nutrition. En effet, les efforts de la Sierra Leone ont été récompensés : le Président Ernest Bai Koroma et le Ministre de l'Agriculture ont été nommés Champions du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

Nos soins de santé gratuits pour les mères enceintes ou qui allaitent et les enfants de moins de cinq ans a réduit de façon significative – de moitié – la mortalité infantile et maternelle un peu plus d'un an après son lancement. Ayant commencé par adopter des lois sur l'égalité des sexes, nous avons aussi récemment promulgué une législation sur les abus sexuels afin de protéger les femmes contre la violence et la violation des droits les plus répandues dans notre pays. Nous avons également mis en place des soins gratuits contre le paludisme pour tous les groupes d'âge dans tous les établissements de santé publique lorsque la maladie est confirmée par l'utilisation de tests de diagnostic

rapide. La lutte contre le paludisme a enregistré des progrès significatifs, notamment dans le domaine de la prévention, grâce à l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les inscriptions ont beaucoup augmenté et la qualité des résultats de nos candidats aux examens externes s'est également sérieusement améliorée. Nous avons réduit les obstacles aux entreprises. Nous avons lancé le programme de construction de routes le plus important de l'histoire de la Sierra Leone, privatisé notre port et considérablement amélioré notre aéroport. Ces résultats et les mesures très favorables d'incitation aux investissements du secteur privé ont permis une croissance notable des investissements directs étrangers au fil des années.

En dépit de ce qui précède, la Sierra Leone se heurte encore à de multiples problèmes en ce qui concerne le renforcement des capacités dans les secteurs public et privé, la réduction du chômage chez les jeunes, l'amélioration des services de santé, la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, l'augmentation des investissements dans l'éducation, l'accès à l'eau potable pour tous, la satisfaction de la demande croissante de technologies de l'information et de la communication, et l'accès à une énergie durable pour tous. La conjoncture économique mondiale actuelle, empêche la Sierra Leone, comme de nombreux autres pays, de mobiliser un appui important des donateurs pour ses projets de développement.

Nous devons tous prendre des mesures courageuses pour concrétiser notre vision commune. L'appui international des donateurs traditionnels et non traditionnels et la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sont particulièrement importants pour réaliser le développement durable. Des transferts de technologie et des investissements plus importants dans l'infrastructure, l'agriculture et les services et établissements sociaux sont nécessaires pour progresser et répondre aux priorités propres à chaque pays. Il faut également de nouvelles mesures d'incitation aux investissements directs étrangers.

Nous trouvons une source d'inspiration dans l'initiative du Secrétaire général « Énergie durable pour tous » et félicitons le Groupe de haut niveau du travail qu'il a accompli et des engagements financiers qu'il a obtenus. Une participation accrue du secteur privé dans la fourniture d'énergie est une condition préalable à la réalisation du développement durable.

Le secteur public doit donc élaborer des outils et des instruments d'atténuation des risques qui encourageront l'investissements de capitaux privés sans pour autant renoncer à l'efficacité et à des retours sur investissement adéquats. Le secteur privé doit à son tour s'intéresser aux sources de revenus prévisibles à long terme qui existent dans le secteur de l'énergie et tenir compte de la stabilité que la plupart des pays en développement et des démocraties émergentes connaissent désormais. C'est ainsi que le secteur privé pourra estimer de manière raisonnable les risques. L'énergie reste un moteur de croissance et de développement important et est essentielle pour renforcer la capacité de production et pour stimuler la création d'emplois. À cet égard, nous sommes déterminés à intensifier nos efforts en matière de coopération triangulaire et Sud-Sud dans le but de renforcer les capacités de production des membres vulnérables de la communauté mondiale, dont la plupart se trouvent en Afrique.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement de la Sierra Leone à la promotion des objectifs du NEPAD, de la bonne gouvernance et de la paix et du développement durables sur le continent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays membres du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Au troisième Sommet Union européenne-Afrique qui s'est tenu en novembre 2010, l'UE et les dirigeants africains ont renouvelé leur engagement à travailler ensemble pour faire face aux défis mondiaux tels que les changements climatiques, la prévention des conflits, la bonne gouvernance, entre autres, et pour faire de l'énergie, de l'infrastructure, de la sécurité alimentaire et des objectifs du Millénaire pour le développement une priorité. Ils ont insisté sur la nécessité d'encourager les investissements, la croissance et l'emploi, en particulier chez les jeunes. L'UE reconnaît le rôle essentiel joué par l'Union africaine et son programme, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

(NEPAD,) pour définir des programmes et des cadres politiques au niveau du continent, dans le plein respect des notions de subsidiarité et d'appropriation nationale, ainsi que le rôle joué par le NEPAD en assurant le suivi des engagements pris pour répondre aux besoins de développement du continent africain.

Le soutien apporté par la communauté internationale aux institutions et aux pays africains doit viser à les aider à se doter de moyens pour promouvoir les projets continentaux, régionaux et nationaux et mobiliser les ressources nécessaires pour les priorités qui ont été identifiées. En renforçant nos liens commerciaux, notre partenariat politique et notre coopération avec l'Afrique dans des nouveaux domaines porteurs, notre but est de contribuer à l'intégration politique et économique de ce continent et de promouvoir le renforcement des capacités de ses institutions aux niveaux national, régional et continental.

Nous considérons la Stratégie conjointe Afrique-UE adoptée au Sommet de 2007 comme le cadre stratégique de notre coopération et de notre dialogue sans cesse élargi avec l'Afrique. Le partenariat est guidé par les principes fondamentaux de l'unité africaine, de l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, des valeurs et des intérêts partagés, et de l'appropriation et des responsabilités communes. Ce sont là aussi des principes fondamentaux de l'Union africaine et du NEPAD.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés par l'Union africaine face aux nombreuses difficultés auxquelles se heurte la sécurité sur le continent, grâce aussi bien à des opérations de maintien de la paix conduites par les Africains qu'à la création de son architecture de paix et de sécurité. L'UE a appuyé ces processus en fournissant plus d'un milliard d'euros depuis 2004. Nous espérons bien reproduire cette expérience concluante dans d'autres domaines prometteurs d'intérêt commun, tels que la gouvernance, l'énergie, le climat et l'environnement, la science et la technologie, et les technologies de l'information et de la communication. Nous continuerons donc de suivre de près les cadres politiques établis par l'Afrique et à appuyer leur mise en œuvre, en particulier dans le contexte du Partenariat stratégique Afrique – UE.

L'Afrique doit toujours supporter l'immense fardeau que constituent des maladies potentiellement évitables et curables, qui sont à l'origine de morts et de souffrances indicibles, et en même temps entravent le développement économique et détruisent le tissu

social du continent. Nous savons que le paludisme – tout comme d'autres maladies telles que le VIH/sida – impose un lourd fardeau à l'Afrique, en particulier aux femmes, aux enfants et aux plus vulnérables. Des progrès importants ont été accomplis dans la lutte mondiale contre cette maladie ces dernières années, notamment en Afrique. On a vu que les moustiquaires imprégnées d'insecticides, les tests de diagnostic rapide, les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine et la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide peuvent donner des résultats impressionnants, lorsque ces mesures s'appuient sur des systèmes de santé forts et efficaces. Mais ces progrès pourraient être rapidement annulés si nous relâchons nos efforts conjoints. Il reste encore beaucoup à faire pour réduire encore davantage l'incidence du paludisme et le nombre de décès dus à cette maladie. Ceci ne pourra se faire sans des investissements soutenus et en l'absence de volonté politique.

Étant le donateur le plus important au monde, en particulier dans le secteur de la santé, l'Union européenne et ses États membres continueront de mener les efforts collectifs de la communauté internationale pour lutter contre le paludisme, en cherchant toujours les vecteurs les plus efficaces et en agissant par l'intermédiaire des gouvernements nationaux, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, du système des Nations Unies et d'autres organisations et mécanismes compétents, notamment des organisations non gouvernementales et le Partenariat Faire reculer le paludisme.

La lutte contre des maladies telles que le paludisme, grâce à des systèmes de santé nationaux renforcés, est, à notre avis, l'un des moyens les plus efficaces d'atténuer la pauvreté et de promouvoir un progrès économique équitable et durable. Nous devons investir davantage dans le personnel sanitaire et dans le renforcement des capacités afin de garantir un accès équitable à la prévention, au traitement et aux soins, ce qui nous permettra également d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 4 du Millénaire pour le développement relatif à la santé infantile, de l'objectif 5 relatif à la santé maternelle et de l'objectif 6 relatif à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. L'UE continue de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements africains pour leur permettre de tenir leur promesse d'allouer 15 % de leur budget national à la santé, conformément à la Déclaration d'Abuja de 2001.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Union européenne et ses États membres restent déterminés à soutenir l'Afrique et les Africains dans leur aspiration à la paix et à la gouvernance démocratique, ainsi que dans les domaines des droits de l'homme et du développement durable.

Je rappelle à l'Assemblée que nous n'avons pas distribué d'exemplaires de notre déclaration, mais qu'elle est disponible sur le site Web de la délégation de l'Union européenne.

M^{me} Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : Dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur le « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international » et les « Causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », je suis heureuse et honorée de perpétuer la tradition de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui appuie clairement le continent africain et ses habitants dans leurs efforts collectifs pour une paix durable, la croissance économique et le développement social et économique.

Le fil de la relation entre les Caraïbes et l'Afrique est tissé par des liens culturels et historiques, des luttes et des aspirations communes. C'est notamment parce que cette relation est reconnue que la Communauté des Caraïbes a eu l'honneur de participer, en étant représentée par les premiers ministres de ses États membres, au premier Sommet mondial de la diaspora africaine, tenu en mai dernier à Johannesburg (Afrique du Sud). Ce sommet, qui avait pour thème « Vers la réalisation d'une Afrique unie et intégrée avec sa diaspora », montre bien les attaches mutuelles entre les citoyens du continent et la diaspora. À ce sommet, les dirigeants et représentants de pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres membres de la diaspora se sont retrouvés pour reconnaître et célébrer les liens riches et divers de la diaspora qui ne cessent de s'entremêler pour former la trame unique qu'est l'Afrique. La CARICOM espère que l'élan et les attentes suscitées par le Sommet contribueront à l'émergence, au XXI^e siècle, d'une Afrique plus forte.

La Communauté des Caraïbes saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement au renforcement de la coopération avec l'Afrique afin que le développement atteigne les niveaux auxquels nos deux régions aspirent. En vue d'atteindre cet objectif, les membres de la CARICOM s'emploient, au niveau de la prise de décision, à mener des activités concrètes avec la région africaine. Ainsi, nous avons renforcé notre représentation

diplomatique dans les États africains, notamment en Afrique du Sud et au Nigéria, et coopérons dans les domaines technique et économique. De même, il existe une volonté évidente de multiplier les échanges et de renforcer les partenariats entre les secrétariats de la CARICOM, de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

En outre, les liens historiques et les luttes communes que j'ai évoqués confèrent un caractère particulier à la collaboration entretenue en ce moment par la Communauté des Caraïbes et l'Afrique en vue de l'érection, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, d'un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, pour nous rappeler une sombre période de notre histoire commune.

Les délégations de la CARICOM ont examiné avec une attention particulière le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/204 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'intégration de ses priorités aux efforts de développement régional. Nos États estiment encourageants l'assurance et l'espoir qui semblent se dégager de ce document. Nous observons une nouvelle dynamique qui a remplacé avec efficacité le stéréotype classique selon lequel l'Afrique est un continent marqué par la pauvreté et le désespoir. La CARICOM constate avec satisfaction le degré d'engagement et de dévouement des pays africains dans la mise en œuvre de leurs programmes de développement par des réformes économiques, une meilleure gouvernance et le règlement des conflits. Notre Communauté prend acte des progrès considérables accomplis dans l'instauration d'une stabilité politique, la promotion du développement économique et social et le renforcement des mécanismes en vue de la participation de tous les acteurs, et s'en félicite.

L'histoire de l'Afrique n'est cependant pas seulement marquée par un optimisme absolu. La réalisation d'un développement et d'une paix durables continue de poser des difficultés aux États de la région, dont un grand nombre risque, malgré des efforts considérables, de ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance de 2015. Des mesures plus concertées sont nécessaires pour aider le continent à s'attaquer aux problèmes évidents qui persistent. Il faut prêter une plus grande attention aux questions décisives telles que l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire,

les soins de santé, l'éducation, la gouvernance, les infrastructures, et les technologies de l'information et des communications afin d'assurer la sécurité économique, sociale et physique des plus vulnérables et des groupes très dépendants.

Nous sommes conscients qu'il faut appuyer le cadre de consolidation de la paix et de prévention et de règlement des conflits en Afrique pour créer les conditions propices à une croissance économique durable et équitable profitant à tous, nécessaires pour renforcer la démocratie. Il faut selon nous poursuivre les efforts destinés à appuyer les États africains dans leur détermination à renforcer les capacités des groupes les plus vulnérables pour revaloriser le capital humain, réduire la vulnérabilité, promouvoir l'équité et s'attaquer avec efficacité aux problèmes à l'origine de conflits et entravant le développement.

La crise financière et économique mondiale qui persiste a provoqué une baisse du niveau de coopération internationale et a nui à la fourniture de l'aide aux pays en développement, notamment ceux d'Afrique. Nous appelons néanmoins la communauté internationale et les institutions financières à ne pas dévier de leur cap et à contribuer au renforcement du mécanisme de coopération entre l'Afrique et ses partenaires de développement. Tout en reconnaissant l'importance des mécanismes multilatéraux, nous observons que pour que ces partenariats soient efficaces, les intérêts mutuels et les préoccupations de toutes les parties doivent être pris en compte. Dans le même temps, en tant que pays en développement, nous devons pouvoir mettre à profit nos points forts respectifs. C'est dans ce contexte que la coopération et les partenariats Sud-Sud sont également un élément essentiel de l'action internationale, en offrant aux pays de réelles possibilités de poursuivre leurs efforts nationaux et collectifs en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable.

Concernant les changements climatiques, même si, d'un côté, la géographie spécifique de l'Afrique d'une part et de la région de la CARICOM d'autre part fait que les effets de ce phénomène se manifestent différemment dans ces deux régions, de l'autre, elles sont toutes les deux des victimes. Des mesures mondiales complètes et efficaces doivent être prises d'urgence, et au plus vite. Nous appelons donc à un financement accéléré et à la mise en œuvre des engagements pris.

La Communauté des Caraïbes reste encouragée par la vision de l'Afrique et sa détermination à mettre en œuvre une stratégie de développement, telle qu'elle

apparaît dans le NEPAD. Nous saluons l'Afrique pour sa volonté collective de s'approprier son processus de développement. Notre région tient à réaffirmer sa solidarité avec les populations africaines qui aspirent à un développement équitable et à une paix durable.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne prend aujourd'hui la parole en tant qu'un des membres fondateurs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ma déclaration exprime également la position du Groupe des États arabes, que l'Égypte a l'honneur de présider ce mois.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour ses rapports (A/67/204 et A/67/205). Je voudrais également m'associer à la déclaration faite aujourd'hui par le représentant du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'adoption du NEPAD, il y a une décennie, a mis en relief la volonté des pays africains à s'attaquer collectivement aux fléaux de la pauvreté et de la marginalisation qui ont affligé notre continent depuis de longues décennies, à travers une vision commune fondée sur les besoins et les priorités africains. En tant que l'un des cinq pays fondateurs du NEPAD, l'Égypte est fière des progrès accomplis dans les principaux domaines de cette initiative africaine de développement, en particulier l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures et l'intégration régionale, le développement humain, les technologies de l'information et des communications et l'autonomisation des femmes. En outre, 31 pays sont maintenant membres du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, ce qui témoigne de l'engagement de l'Afrique à promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme.

Laséanced'aujourd'hui setientquelquesmoisaprès la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Son document final (résolution 66/288, annexe) réaffirme l'engagement de la communauté internationale à mettre pleinement en œuvre le NEPAD et à s'attaquer aux défis particuliers en matière de développement auxquels l'Afrique est confrontée, notamment en honorant tous les engagements pris au sein de diverses instances pour appuyer le développement de l'Afrique. L'Égypte estime que pour consolider les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs du NEPAD, les gouvernements africains doivent redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de ressources nationales pour le financement du développement et faire fond sur les politiques macroéconomiques saines

qui ont permis aux pays africains d'atténuer les effets néfastes de la crise financière mondiale sur les résultats obtenus en matière de développement avant la crise. Les pays africains doivent également tout mettre en œuvre pour faire en sorte que de plus larges segments de la population africaine jouissent des avantages découlant des partenariats sociaux.

Par ailleurs, en vue de la réalisation des objectifs du NEPAD, il ne fait aucun doute que la communauté internationale doit mettre en place un environnement propice pour appuyer les efforts nationaux en créant des conditions plus justes dans le secteur commercial et en allégeant le fardeau de la dette des pays africains, y compris les pays à revenu intermédiaire, en augmentant les investissements directs étrangers et en renforçant la participation de l'Afrique aux processus internationaux de prise de décisions en matière économique. À cet égard, nous attendons avec intérêt la reprise de la coopération entre le Groupe des Huit et le NEPAD. Nous espérons que la prochaine présidence du Groupe, qui sera assurée par le Royaume-Uni, invitera les dirigeants des pays fondateurs du NEPAD à participer à une réunion conjointe annuelle en marge du sommet du Groupe des Huit, qui n'a pas été convoquée cette année. L'Égypte continuera à coopérer avec les autres pays africains, le Groupe des États arabes et ses partenaires de développement pour renforcer l'appui international apporté au NEPAD, y compris par l'ONU et les autres organisations et instances internationales.

En dépit des progrès notables réalisés par l'Afrique en matière de paix et de sécurité, notre continent continue de se heurter à des défis bien réels, notamment les changements anticonstitutionnels de gouvernements, le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que la piraterie et les vols à main armée en mer. Les pays africains se heurtent également à des difficultés pour ce qui est de promouvoir le respect des droits de l'homme et de lutter contre l'exclusion sociale. Le Groupe des États arabes, dont l'Égypte fait partie, partage l'avis du Secrétaire général selon lequel une gestion efficace par les pays africains de la diversité qui caractérise leurs communautés est cruciale pour assurer la stabilité politique et le développement durable.

L'organisation de plusieurs sommets et réunions de haut niveau sur les questions africaines en marge du débat de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale a mis en lumière la gravité des problèmes auxquels se heurte l'Afrique dans la consolidation de la paix et de la stabilité. Ces réunions

illustrent également l'importance que l'ONU attache au règlement de ces problèmes. L'Égypte et le Groupe des États arabes se félicitent de ce que ces réunions de haut niveau aient permis de réaliser des progrès s'agissant de résoudre les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud et de renforcer la paix et la stabilité en Somalie. En outre, ces réunions témoignent de l'engagement de la communauté internationale à traiter des situations qui règnent dans la région du Sahel, dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Ces réunions sont une preuve de la coopération croissante entre l'ONU et l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines en vue de relever les défis liés à la paix et à la sécurité en Afrique, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans le cadre de ses efforts visant à coordonner ce partenariat, l'Égypte accueillera la troisième Retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique au cours de la première semaine de novembre. Cette retraite rassemblera les représentants spéciaux des Nations Unies et les envoyés de l'Union africaine en Afrique. Le mois dernier, pendant notre présidence du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Égypte a organisé au niveau ministériel une réunion conjointe du Conseil et du Conseil de la Ligue des États arabes en vue de coordonner les positions des deux organisations sur les questions liées à la paix et la sécurité d'intérêt commun.

L'Égypte estime que la nomination d'un Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique démontre l'importance que l'ONU attache aux problèmes africains. L'Égypte est fière de ce que l'un de ses éminents fils ait été choisi par le Secrétaire général pour occuper un poste aussi important. Nous félicitons l'Ambassadeur Maged Abdelaziz de son accession à ce poste. Nous soulignons l'importance d'allouer des ressources suffisantes au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, y compris la poursuite de la mise en œuvre du Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, créé par la résolution 66/293.

La communauté internationale a fait des progrès notables en vue de l'élimination du paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Nous avons pu éradiquer cette maladie dans près de la moitié des pays du monde. La communauté internationale doit maintenir son appui technique et financier aux

programmes de lutte contre le paludisme dans les pays africains en améliorant l'accès aux mesures de prévention et à un traitement approprié et en appuyant nos efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, en particulier l'objectif 6, à savoir combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

L'Égypte réaffirme le rôle essentiel des organisations et des initiatives régionales et sous-régionales à l'appui de ces efforts. Nous soulignons la nécessité d'un appui international pour assurer le succès de ces projets, en particulier l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme. Cette initiative a été créée pour appuyer les efforts des gouvernements africains, mais un appui international plus marqué est nécessaire, en particulier dans les domaines de la prévention et de l'accès aux médicaments et aux techniques de diagnostic appropriées. Nous nous félicitons du lancement de la Feuille de route de l'Union africaine pour la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme à l'occasion des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre. Cette feuille de route réaffirme l'appropriation par l'Afrique de ses efforts et initiatives visant à surmonter les défis auxquels elle continue de se heurter dans le secteur des soins de santé et en ce qui concerne la santé de ses populations.

Le succès de nos efforts visant à combattre et éliminer le paludisme est directement lié au règlement des problèmes relatifs aux droits de propriété intellectuelle pour ce qui est du commerce des médicaments antipaludiques modernes et des vaccins actuellement disponibles et ceux qui sont en train d'être mis au point. Le fait que la communauté internationale entende assumer cette responsabilité et que les pays développés soient encouragés à renoncer aux droits de propriété intellectuelle sur ces médicaments, ou au moins à prendre en charge les coûts découlant des droits de propriété intellectuelle perçus par les compagnies pharmaceutiques contribuera certainement à garantir l'efficacité des efforts visant à éradiquer le paludisme et à réduire le risque de propagation de cette maladie.

Enfin, je tiens à assurer l'Assemblée que l'Égypte continuera d'œuvrer avec les États Membres, ainsi qu'avec les partenaires de développement et les pays africains frères, au renforcement de l'appui international en faveur de l'Afrique et au rétablissement des priorités africaines dans le programme de développement des

Nations Unies, maintenant et à l'avenir, de même que dans le cadre des programmes pour l'après-2015.

M. Balé (Congo) : Dès l'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses deux rapports intitulés « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : dixième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/67/204) et « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/67/205).

Ces deux documents nous offrent des matériaux utiles qui nous éclairent sur l'appui constant de l'ONU à l'Afrique et aux différentes institutions panafricaines, ainsi que sur les réalisations que les organismes compétents du système des Nations Unies ont accomplies en application des différents textes pertinents de l'Assemblée générale et autres documents issus des conférences internationales, notamment dans les domaines prioritaires déclinés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'action des partenaires de l'Afrique dans ce processus y est également reflétée.

Le NEPAD, comme on le sait, incarne depuis une décennie la vision commune du développement du continent africain, et se fonde sur la promotion de l'intégration politique et économique régionale. C'est fort de cette plateforme et de la conviction d'un destin commun que le leadership politique africain s'est imposé le défi de la paix et de la sécurité, de l'intégration régionale, de la croissance accélérée et du développement durable, de l'éradication de la pauvreté et de l'intégration de l'Afrique dans le processus de mondialisation.

Le monde vit une période de bouleversements majeurs dont l'Afrique ne peut être que partie prenante. L'Afrique a su surmonter les pesanteurs de son histoire et, en dépit de l'adversité des événements et des obstacles, elle connaît ces 20 dernières années des évolutions notoires. À tout le moins, le continent africain dispose des tous les atouts pour progresser, et le NEPAD le prépare à ces évolutions.

Malgré le ralentissement économique mondial aggravé par les effets pervers de la crise de la dette, notamment la dette souveraine européenne, le cadre stratégique qu'offre le NEPAD a permis aux pays africains d'enregistrer des progrès encourageants dans divers domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable, des nouvelles technologies de

l'information et des communications, de la santé et de l'éducation. Et singulièrement, l'agriculture, considérée comme le sous-secteur le plus important pour assurer une croissance économique rapide de la région, a connu un essor appréciable à travers le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, ce qui place certains pays africains dans de bonnes perspectives pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Cette dynamique soutenue par leur engagement d'œuvrer à l'accélération de la mise en œuvre des priorités sectorielles du NEPAD a ainsi rendu possibles des avancées notables par des initiatives sous-régionales et régionales, notamment dans le domaine des infrastructures. C'est dans cette optique que la République du Congo s'investit dans une politique volontariste d'intégration par l'entremise de projets intégrateurs retenus dans les priorités du NEPAD. L'accent est particulièrement mis sur les secteurs catalyseurs et facteurs du développement que sont l'énergie et les transports.

Ces résultats positifs ne peuvent prospérer et s'installer dans la durée que sous le règne de la paix et de la sécurité. La promotion de la paix et de la sécurité ainsi que le renforcement des institutions et de la gouvernance s'inscrivent parmi les priorités du NEPAD. L'adhésion de 31 États au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dans le cadre du processus d'appropriation par les États des nouvelles règles d'auto-évaluation de l'Afrique pour la bonne gouvernance, à travers les concepts de démocratie et de gouvernance politique, de gouvernance et de gestion économique, de gouvernance d'entreprises et de développement socioéconomique, témoigne de leur engagement en faveur de la bonne gouvernance et de la démocratie. Conscient de l'enjeu que la bonne gouvernance représente pour le développement, mon pays s'est associé à ce processus d'auto-évaluation et d'évaluation, dès son lancement en 2003. Certes, les défis demeurent encore, mais le mouvement vers une gouvernance est désormais un processus irréversible qui mériterait d'être soutenu.

Ma délégation voudrait ici dire toute son appréciation de l'appui constant de l'ONU et de la communauté internationale à l'Afrique et à ses institutions pertinentes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Tout en adhérant aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ma délégation

voudrait souligner la nécessité d'une approche plus intégrée des questions relatives à la paix, à la sécurité et au développement et, en même temps, en appeler à un approfondissement de la réflexion qui permettrait d'éclairer davantage sur d'autres causes possibles des conflits et crises que la mauvaise gestion de la diversité abondamment développée dans ce rapport.

Au moment où les regards sont tournés vers l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs du développement durable, il nous semble utile de souligner la nécessité de voir les deux processus se renforcer et se compléter mutuellement de manière cohérente et coordonnée, sans pour autant sacrifier les objectifs du développement qui ne seront pas réalisés. Il nous appartiendra aussi de veiller, dans cet exercice, à ce que les objectifs à définir reflètent les priorités du NEPAD et de l'Afrique. Certes, le devenir de l'Afrique exige des États africains eux-mêmes la maîtrise de leur développement. Il n'est point de doute qu'à l'orée de cette deuxième décennie du NEPAD, l'Afrique doit conforter son leadership dans sa mise en œuvre. D'ailleurs, il ne saurait en être autrement.

Cependant, les dynamiques des mutations profondes que nous observons sur le continent ne devraient pas échapper à nos partenaires, qui doivent accompagner l'Afrique dans un partenariat innovant et équitable, car le NEPAD est aussi ce partenariat nouveau que les pays africains ont scellé avec le reste du monde. Les contraintes auxquelles ils sont confrontés, individuellement et collectivement, sont multiples et souvent de nature complexe. Elles ne sont pas toujours à la mesure de leur capacité à les surmonter. C'est ici le lieu de battre le rappel des nombreuses promesses non tenues et des divers engagements qui attendent d'être honorés de la part nos partenaires de développement.

Je voudrais terminer mon propos sur cette observation que nous partageons tous désormais. Tout indique que l'Afrique devient un acteur incontournable du XXI^e siècle qui va peser dans la globalisation du monde. Le destin de l'Afrique est lié celui du reste du monde. Cela implique des autres régions et de la communauté internationale dans son ensemble des actions et des mesures concrètes, et parallèlement, des États africains, leur capacité à persévérer dans la mise en œuvre du NEPAD pour devenir des partenaires viables. Il s'agit là d'un engagement qui n'a jamais été démenti par le leadership africain.

M^{me} Saban (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du rapport du

Secrétaire général (A/67/204) sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que du rapport intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/66/169). Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de les examiner conjointement.

Les États-Unis appuient fermement les efforts que déploie l'Afrique pour générer une croissance économique à large base, durable et équitable, ce qui permettra aux pays africains de réduire le taux de pauvreté et de s'intégrer à l'économie mondiale. Les États-Unis appuient et continueront d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que vision commune des États d'Afrique et cadre stratégique pour le développement socioéconomique de l'Afrique.

Le NEPAD porte ses fruits. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, les États africains et leurs partenaires ont accompli des progrès réels, comme le montrent le renforcement de la croissance économique, l'augmentation des exportations et de l'investissement direct étranger. Selon les statistiques publiées par la Banque mondiale au début du mois, le taux de croissance en Afrique subsaharienne devrait s'élever à 4,8 % en 2012. Il restera donc quasiment inchangé par rapport au taux de croissance de 4,9 % enregistré en 2011 et globalement conforme aux prévisions en dépit des revers enregistrés dans d'autres régions. Les exportations africaines ont bien rebondi durant le premier trimestre de 2012, avec un rythme de croissance annuel s'élevant à 32 %, alors que le rythme enregistré était de 11 % pour le dernier trimestre de 2011. Par ailleurs, le taux de croissance d'un tiers des économies africaines sera égal ou supérieur à 6 %, soit une tendance à plus long terme basée sur le fort intérêt que continuent de manifester les investisseurs à la région, avec des apports d'investissement direct étranger qui devraient s'élever à 31 milliards de dollars cette année, et ce en dépit d'une situation mondiale difficile.

Nous approuvons la conclusion du Secrétaire général, à savoir que le fait de créer des conditions propices à une croissance économique durable et profitable à tous permettra aux populations africaines de bénéficier plus largement de l'augmentation des revenus et de l'amélioration du niveau de vie. À cette fin, les États-Unis appuient les priorités du NEPAD, à savoir la démocratisation, la bonne gouvernance et la transparence économique, ainsi que ses activités visant à renforcer

les infrastructures aux niveaux régional et national, la sécurité alimentaire, et à améliorer la nutrition. Beaucoup dépendra de la création de partenariats actifs entre les secteurs public et privé.

Pour répondre aux besoins urgents de l'Afrique dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'initiative « Feed the Future » mise en place par les États-Unis a promis de verser plus de 3,5 milliards de dollars sur trois ans pour aider les pays d'Afrique australe, orientale et occidentale à renforcer les capacités agricoles régionales, à augmenter l'investissement privé dans le secteur de l'agriculture et à intégrer les marchés nationaux et régionaux pour améliorer l'efficacité et la capacité de lutte contre les crises.

Une autre initiative, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, a été lancée conjointement par le Groupe des Huit (G8) et les dirigeants africains à l'occasion du Sommet du G8 qui s'est tenu en mai. Elle constitue un engagement commun à instaurer une croissance agricole durable et profitable à tous en Afrique, l'objectif étant d'arracher 50 millions de personnes à la pauvreté au cours des 10 prochaines années. À cette fin, les sociétés privées internationales et africaines ont promis d'investir plus de 3,5 milliards de dollars dans l'agriculture et la nutrition en Afrique. Plus généralement, nous sommes encouragés par les efforts que déploient les États africains pour créer des conditions commerciales favorables qui englobent le développement des infrastructures. Ceci est essentiel en vue d'attirer des investisseurs nationaux et d'encourager le dynamisme du secteur privé.

Nous félicitons l'Agence de planification et de coordination du NEPAD des efforts qu'elle déploie, en collaboration avec l'Union africaine, l'ONU et la Banque africaine de développement, pour effectuer et garantir le renforcement des infrastructures sur tout le continent. Cet appui aux partenariats entre les secteurs public et privé montre qu'il a été reconnu que l'aide publique au développement ne donnera pas à elle seule les résultats escomptés.

Les partenariats entre les secteurs public et privé dans d'autres domaines critiques en Afrique, notamment l'éducation, progressent également au rythme attendu. Le Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes, que les États-Unis ont contribué à lancer, s'appuie sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour éliminer les disparités entre les sexes et fournir une éducation de qualité aux femmes

et aux filles. Il donne de bons résultats en Éthiopie, en Tanzanie, au Kenya, au Lesotho et au Sénégal.

Nous convenons avec le Secrétaire général que dans un environnement marqué par le manque de ressources, les dizaines d'entités des Nations Unies et d'entités affiliées doivent travailler en collaboration avec leurs partenaires africains pour utiliser efficacement les ressources, en fonction des plans nationaux et des programmes régionaux et conformément à la vision collective du NEPAD.

Les États-Unis se sont associés au consensus sur la résolution 66/286, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », qui a été adoptée cette année. Ils l'ont fait pour appuyer une initiative prise en mains et dirigée par les Africains, en particulier dans les domaines importants de l'agriculture, de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé, de l'autonomisation des femmes et de l'environnement. Nous espérons qu'un projet de résolution va être présenté à l'Assemblée durant la présente session, et nous comptons voir maintenir l'attention portée à l'Afrique et à ses besoins particuliers.

Aujourd'hui, l'Assemblée aborde également le point de l'ordre du jour intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ». Les États-Unis sont déterminés à mettre l'accent sur la prévention et le traitement du paludisme afin d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens qui vivent dans des zones touchées par l'endémie de paludisme, en particulier les jeunes enfants et les femmes enceintes, qui sont les groupes de population les plus durement frappés par cette maladie dévastatrice.

Nous reconnaissons par ailleurs les effets néfastes du paludisme sur le revenu des ménages et le développement économique et social des pays touchés. Bien que la Décennie pour faire reculer le paludisme soit terminée, cette maladie persiste. Nous devons continuer d'appuyer les initiatives de prévention, de traitement et de maîtrise du paludisme.

L'Initiative contre le paludisme du Président Obama et nos contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sont des éléments d'un effort crucial. L'objectif de l'Initiative est d'avoir un impact sur toute l'Afrique en diminuant de moitié l'incidence du paludisme parmi 70 % des populations à risque en Afrique subsaharienne. Par le

biais de cette Initiative, qui est un élément essentiel de l'Initiative pour la santé mondiale du Président Obama, nous honorons l'engagement que nous avons pris d'augmenter sensiblement notre financement de la lutte contre le paludisme, qui s'élèvera à 5 milliards de dollars sur six ans à compter de 2009. Entre 2009 et 2012, les États-Unis ont plus que doublé leur contribution en vue d'élargir les initiatives de prévention et de traitement du paludisme. Cette contribution est passée de 300 millions à plus de 600 millions de dollars. En 2011 uniquement, la programmation dans le cadre de l'Initiative du Président contre le paludisme a permis de protéger 58 millions de personnes dans 19 pays ciblés en Afrique et dans le Bassin du Mékong, en Asie du Sud-Est.

Le Fonds mondial est un moteur essentiel du partage des responsabilités et la principale source mondiale de financement extérieur des programmes de lutte contre le paludisme, car il fournit les trois quarts du financement international. Les États-Unis sont le principal donateur du Fonds mondial. Ils ont versé plus de 7,1 milliards de dollars sur les 19,1 milliards de dollars de fonds publics et privés versés à ce jour. La contribution des États-Unis au Fonds mondial favorise le renforcement des capacités et des systèmes de santé nationaux ainsi que la prestation directe de services. Nous encourageons tous les pays donateurs et bénéficiaires à appuyer les initiatives mondiales de lutte contre le paludisme en versant les contributions financières nécessaires et en s'engageant davantage sur le plan politique.

La dernière résolution adoptée par l'Assemblée sur le paludisme, « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015 » (résolution 66/289), qui a été adoptée par consensus en septembre, note le recul de l'épidémie de paludisme qui a été obtenu dans certaines parties de l'Afrique et souligne qu'il importe de renforcer les systèmes de santé. Elle estime également que l'augmentation des investissements internationaux et nationaux dans la lutte contre le paludisme a donné de très bons résultats et que certains pays s'acheminent vers l'élimination de la maladie.

Cependant, un grand nombre de pays continuent de payer un lourd tribut au paludisme, et ils doivent accélérer rapidement leurs efforts de prévention et de lutte. Pour réaliser cet objectif, la résolution demande aux États Membres, en particulier aux pays impaludés, de renforcer les politiques et plans opérationnels

nationaux, de manière à intensifier les efforts déployés pour atteindre d'ici à 2015 les objectifs arrêtés au niveau international en matière de lutte antipaludique. Nous demandons instamment aux pays touchés, en particulier en Afrique, d'augmenter leurs dépenses nationales en matière de lutte contre le paludisme dans le cadre de leurs plans globaux visant à augmenter la part de leurs budgets nationaux consacrée à la santé.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je prends aujourd'hui la parole devant l'Assemblée et je voudrais lui dire que j'ai eu la chance de vivre une partie de mon enfance en Afrique, au moment où l'Afrique elle-même se développait. Ma connaissance de l'Afrique ne repose pas sur des livres, des films ou des safaris. Je parle d'après mon expérience personnelle. Lorsque j'étais enfant, j'habitais dans ce qui était à l'époque le Tanganyika, et je me rappelle très bien l'enthousiasme suscité par l'indépendance, et le désir ardent du peuple africain de prendre les rênes de son destin.

Il existe un lien profond entre l'Afrique et Israël, qui remonte à des milliers d'années. L'histoire de la Reine de Saba fait partie des traditions tant éthiopiennes que juives. Après avoir entendu parler de la sagesse du Roi Salomon d'Israël, la Reine de Saba entreprit un voyage de trois ans pour rencontrer l'unique dirigeant de l'époque qui pouvait avoir la même intelligence, la même ambition et le même leadership visionnaire qu'elle. Cette histoire annonçait déjà ce qui allait se passer. Aujourd'hui, les femmes africaines font preuve de la même détermination et du même esprit. Ce sont des pionnières et le fer de lance du progrès de leurs nations, qu'il s'agisse de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf au Libéria ou de la Ministre des affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, au Rwanda ou encore de la regrettée Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel, au Kenya.

Les femmes fortes qui ont gagné leur autonomie sont un élément clef de la réussite des sociétés africaines et israéliennes. Quand j'y réfléchis, je me dis que si les postes de haut niveau au sein des gouvernements des pays arabes étaient occupés par des femmes rendues autonomes aussi fréquemment que par des hommes, je suis sûr que la situation au Moyen-Orient serait tout à fait différente.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est une initiative menée par des Africains pour l'Afrique. De fait, Israël appuie cette démarche depuis plus de cinq décennies. En 1958, Golda Meir, qui était alors Ministre des affaires étrangères, a entrepris une visite historique sur le continent. À l'époque, Israël en

était à ses débuts. Nous étions un pays en développement confronté à d'immenses défis. Néanmoins, il nous semblait impératif d'aider les nations nouvellement indépendantes de l'Afrique. Israël a envoyé des milliers d'experts israéliens de tous horizons – des scientifiques, des médecins, des ingénieurs, des enseignants et des experts en irrigation – travailler aux côtés de leurs homologues africains.

Depuis lors, notre œuvre de développement en Afrique a pris la forme d'un vaste programme de coopération, couvrant un large éventail de secteurs. Au Ghana, grâce aux dispensaires israéliens, la santé maternelle et infantile s'est sensiblement améliorée. Au Sénégal, notre système d'irrigation au goutte-à-goutte permet d'accroître le rendement des cultures et d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs. Au Cameroun, des médecins israéliens ont récemment mis en place la huitième unité mobile d'ophtalmologie, et ont opéré gratuitement des dizaines de personnes, ce qui a changé leur vie. Au Kenya, Israël s'est associé avec l'Allemagne pour améliorer le traitement des eaux usées et introduire une nouvelle technologie dans les zones de pêche du tilapia du Lac Victoria. Les populations de la Tanzanie et de l'Ouganda bénéficient aussi de ces initiatives

Le philosophe juif médiéval, Maimonides, nous a enseigné que nous faisons preuve de la plus grande vertu lorsque nous donnons à autrui des moyens de subsistance. Ce principe sous-tend la conception qu'a Israël du développement et notre volonté de promouvoir l'esprit d'entreprise dans le monde entier. Nous pensons qu'il s'agit de l'un des plus grands outils de développement au monde. En libérant les esprits, nous pouvons inspirer le changement. Comme l'a dit le Président Kagame du Rwanda, l'esprit d'entreprise est le moyen le plus sûr pour une nation d'atteindre ses objectifs et d'instaurer la prospérité pour le plus grand nombre. Créer un esprit d'entreprise, revient à donner à chacun les moyens et les possibilités de résoudre les problèmes qui l'entourent, et de laisser libre cours à des idées innovantes à cette fin.

L'objectif du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est d'aider l'Afrique et les Africains à traduire leurs idées en actions et à trouver des solutions à leurs problèmes. Comme j'ai pu observer par moi-même l'ingéniosité et la détermination des Africains, je suis fermement convaincu que tout problème africain a une solution africaine. Selon un vieux proverbe africain : « Si tu peux parler, tu peux chanter, si tu peux marcher, tu peux danser ». Il est

clair que le potentiel de l'Afrique est immense. Pour devenir des partenaires à part entière, les membres de la communauté internationale doivent entendre le son différent du continent africain, sentir son pouls et aller à son rythme.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à associer ma déclaration à celle qu'a faite le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Indonésie tient aussi à féliciter le Secrétaire général pour ses rapports sur les points de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui (A/67/204 et A/67/205).

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) reflète l'intérêt renouvelé de l'Afrique pour le développement durable, la paix durable et la stabilité. En conséquence, l'Indonésie salue et soutient la vision du NEPAD qu'elle considère comme un pas en avant important pour le continent et le monde entier. Un peu plus d'une décennie après le lancement du NEPAD, des progrès très encourageants et remarquables ont été accomplis par de nombreux pays africains. Ces progrès en Afrique donnent plus de confiance et d'espoir en ce qui peut être réalisé là-bas.

L'Afrique a pris d'importantes mesures pour pratiquer la bonne gouvernance, renforcer ses capacités, améliorer les cadres macroéconomiques pour le développement et construire des infrastructures. Il est important d'appuyer les efforts nationaux destinés à élargir et à améliorer les liens de l'Afrique avec l'économie mondiale et à instaurer une paix durable sur le continent. L'Afrique bénéficiera également de manière incommensurable d'un environnement international favorable qui facilitera son développement. La création d'un tel environnement passe par la mise en place d'un système commercial et financier mondial équitable.

L'appui international et le partenariat mondial sont indispensables à la réussite du NEPAD. Ils permettent à l'Afrique d'optimiser son potentiel de croissance et de développement. La coopération triangulaire et bilatérale, ainsi que la coopération Sud-Sud sont des composantes importantes du partenariat mondial. Nous ne devrions pas oublier que les partenariats public-privé et privé-privé jouent un rôle important dans le développement des capacités créatives de l'Afrique. L'appui international doit aussi comprendre des financements pour pouvoir mettre en œuvre avec succès diverses initiatives nationales.

D'autres mécanismes peuvent contribuer également au développement de l'Afrique. Gardant cela à l'esprit, l'Indonésie a établi, grâce au Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, une base solide pour resserrer sa coopération avec l'Afrique, en particulier sur le plan de l'investissement et du commerce, du tourisme, des technologies de l'information et de la communication et de l'environnement. L'Indonésie a contribué au renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les technologies appropriées ont été transférées, et nous travaillons continuellement avec un certain nombre de pays africains pour créer des variétés de riz adaptées au climat et aux conditions agricoles du continent.

L'ampleur des défis du développement en Afrique requiert un appui et un engagement toujours plus important. La menace de santé publique que représentent le paludisme et d'autres maladies transmissibles est toujours présente. L'élimination du paludisme dans la plupart des pays en développement, particulièrement en Afrique, demeure un défi redoutable étant donné les capacités, les connaissances et les ressources limitées dont nous disposons. En conséquence, il faut développer encore et élargir le transfert de technologies et le renforcement des capacités en agissant, entre autres, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

La gestion d'une maladie pandémique comme le paludisme exige beaucoup de ressources. L'Indonésie est consciente qu'une action mondiale est indispensable pour assurer l'efficacité des mesures prises au niveau national. Premièrement, il est important qu'un programme d'éradication du paludisme soit pris en main par ceux qui en bénéficieront au niveau local. Une priorité absolue est de sensibiliser toutes les composantes clefs de la collectivité, secteur privé compris, aux questions relatives au paludisme. Deuxièmement, afin d'obtenir des résultats optimaux, les programmes d'éradication du paludisme doivent être assortis d'objectifs clairs, précis et datés. Troisièmement, afin de prévenir toute résistance aux traitements, les médicaments antipaludiques devraient être utilisés correctement, sous la supervision des personnels soignants. Les malades du paludisme doivent avoir accès à un diagnostic de qualité et à un traitement rapide. Des médicaments antipaludiques sûrs, de bonne qualité et à un prix abordable devraient être accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Enfin et surtout, les partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux, y compris les partenariats public-privé, devraient être encouragés et renforcés pour que le monde soit exempt de paludisme.

Au niveau national, mon pays a pris les mesures nécessaires pour que l'Indonésie soit un pays exempt de paludisme d'ici à 2030. À l'occasion de la Journée mondiale du paludisme, en avril, l'Indonésie a lancé son propre Partenariat pour faire reculer le paludisme, à l'appui de son plan stratégique national de lutte contre le paludisme pour la période 2012-2014.

L'Indonésie juge encourageant que le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/67/205) fasse expressément mention du lien existant entre le maintien et la consolidation de la paix. Il met également l'accent sur la prévention des conflits en tant que moyen d'instaurer une paix durable dans la région. L'Indonésie a non seulement toujours plaidé et agi en faveur du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, mais elle est également un des principaux fournisseurs de contingents aux diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies. S'agissant des questions liées à la consolidation de la paix après un conflit, l'Indonésie a entrepris des travaux tant dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix qu'à l'extérieur. Nous mettons en œuvre des initiatives de prévention des conflits au niveau national, ainsi que dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous notons avec plaisir que le rapport contient des informations, certes brèves, sur le rapport du Secrétaire général relatif aux « Moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit » (A/66/311), qui sert de base à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils d'orientation en vue de renforcer les capacités d'améliorer les liens entre intervention humanitaire, prévention des conflits et développement. La suite donnée au rapport du Secrétaire général offre un bon moyen d'intégrer les méthodes d'analyse des conflits et de consolidation de la paix dans les programmes ordinaires de développement.

L'Indonésie insiste sur la nécessité de respecter le principe de prise en main nationale, notamment dans le cadre du dialogue de la Commission de consolidation de la paix avec les six pays qui font l'objet de ses formations par pays, dont beaucoup ont progressé dans leurs efforts nationaux de consolidation de la paix. Nous saluons leur persévérance et leur concentration sur les moyens de faire progresser la consolidation de la paix dans leurs pays respectifs, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, et avec l'appui de la communauté internationale et de l'ONU.

Il est important de ne pas oublier qu'il faudrait et même qu'il faut absolument donner à l'Afrique une chance de trouver des solutions spécifiquement adaptées à sa situation. Nous estimons que la communauté internationale doit accorder à l'Afrique un appui au développement qui soit suffisant et durable. L'Afrique souhaite bénéficier d'un tel partenariat afin de surmonter ses contraintes historiques et de pouvoir bénéficier des libertés dont jouissent les nations libres.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui intervient à un tournant critique pour le continent africain. Cette année marque le dixième anniversaire de la création de l'Union africaine, et c'est la première fois, depuis à peine deux jours, que la présidence de cette organisation est assurée par une femme.

Cela fait près d'un demi-siècle que l'Organisation de l'Unité africaine a été établie avec pour principal mandat de libérer le continent des fléaux de la colonisation, de l'impérialisme et de l'apartheid, et de promouvoir l'unité et la solidarité entre les États africains. La décolonisation et la libération de l'Afrique n'ont pas été servies sur un plateau d'argent, mais ont été remportées au prix d'une courageuse lutte menée par les habitants héroïques et ordinaires du continent.

Après que de nombreux pays eurent accédé à l'indépendance et, finalement, opéré une transition démocratique, et après l'avènement d'une nouvelle ère en Afrique du Sud, en 1994, il est apparu nécessaire que l'Organisation de l'Unité africaine se transforme et que l'Afrique retrouve la place qui lui revient dans les affaires mondiales. En conséquence, avec la formation de l'Union africaine, les pays africains ont commencé à envisager de nouvelles manières de remédier aux problèmes complexes que la pauvreté, le sous-développement et les conflits posent au continent.

L'Union africaine a créé l'architecture africaine de paix et de sécurité, qui a pour mission la prévention et le règlement des conflits et la reconstruction après un conflit. L'architecture de paix et de sécurité comprend des mécanismes tels que le Conseil de paix et de sécurité, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, le Groupe des Sages, qui constitue une capacité de médiation renforcée, la Force africaine en attente et le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit. Elle établit un large éventail de normes et valeurs fondamentales, lesquelles visent toutes à faciliter la prévention et le règlement des conflits et la reconstruction après un conflit.

Dans les domaines de l'économie et du développement, il était critique que le continent conçoive une nouvelle approche pour définir son rapport au monde. Dans ce contexte, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a insufflé un nouvel élan et conféré une vision neuve aux objectifs africains en matière de paix de développement. Il a donné corps à la volonté de l'Afrique de prendre pleinement son destin en mains, ainsi qu'à sa capacité et sa détermination à le faire. Plan de développement politique, économique et social sous contrôle africain pour l'avenir du continent, le NEPAD a été accueilli avec satisfaction par toute la communauté internationale, y compris par l'Assemblée générale. C'est pourquoi il faudrait continuer à faire des efforts concertés afin de garantir sa mise en œuvre avec succès sur le terrain, par les Africains autant que par les partenaires internationaux.

Ma délégation tient à remercier sincèrement le Secrétaire général pour les rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui sur les questions qui touchent l'Afrique, y compris le NEPAD (A/67/204), les causes des conflits en Afrique (A/67/205) et le paludisme. En outre, nous voudrions réaffirmer l'importance que revêt l'appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous sommes conscients que le NEPAD reste un plan essentiel au développement de l'Afrique.

De leur côté, les pays africains, par l'intermédiaire de l'Union africaine et à titre national, se sont employés à faire en sorte que soient réunies les conditions nécessaires propices à la réussite du NEPAD. Sur le plan politique, les pays africains ont vu dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs un moyen positif et novateur de promouvoir la bonne gouvernance. Ainsi, 30 pays africains ont adhéré au Mécanisme, et 12 d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation.

Plusieurs rapports des Nations Unies ont mis en lumière le fait que, dans leur majorité, les pays de l'Afrique subsaharienne ne parviendront probablement pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date butoir de 2015. La communauté internationale doit travailler avec les pays africains afin de veiller à ce que des efforts concertés soient consentis pour réaliser ces objectifs. Dans ce contexte, l'appui accordé au NEPAD par les partenaires internationaux fait partie intégrante de cette réussite. En dépit des nombreuses difficultés que rencontrent les pays à la suite de la récente crise économique et financière, mondiale, les partenaires internationaux devraient continuer de travailler avec les pays africains pour faire

en sorte que les engagements pris envers le NEPAD se traduisent par des résultats sur le terrain.

Si l'on fait le bilan des succès de la coopération dans le cadre du NEPAD, il est indéniable que ce dernier a sensiblement contribué à l'accélération du rythme du développement dans les pays africains, et qu'il a permis à ces pays de participer au système économique international et d'en récolter les bénéfices. Avec l'aide du NEPAD, les économies d'Afrique se sont mutuellement ouvert des perspectives de commerce et d'investissement et ont pu partager leurs expériences et leurs compétences. Elles sont prêtes à s'entraider pour atteindre les objectifs internationaux de développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, de manière à garantir le développement durable pour tous les pays.

L'Afrique du Sud s'associe une nouvelle fois à l'appel en faveur du renforcement du rôle que joue le système des Nations Unies dans l'intensification de la coopération avec le NEPAD. À cet égard, il est crucial que les membres de la communauté internationale unissent leurs forces afin de mettre en valeur la vision du NEPAD pour le développement de l'Afrique. Nous sommes également convaincus que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a un rôle de premier plan à jouer dans ce domaine.

En février 2010, à sa quatorzième session ordinaire, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a créé l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, un organe technique de l'Union africaine, et a entièrement intégré le NEPAD dans les structures et les procédures de l'Union africaine. Le NEPAD a donc entamé sa phase de mise en œuvre. La mise en œuvre du NEPAD est essentielle aussi dans le contexte du suivi du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe), et de l'examen des problèmes rencontrés, notamment les sécheresses, la désertification et la dégradation des sols. Il faut que les priorités de développement de notre continent, identifiées dans le NEPAD, soient intégrées dans le nouveau programme de développement.

À sa seizième session, l'Assemblée de l'Union africaine a approuvé sept projets d'infrastructure régionale couvrant les cinq régions de l'Union africaine, tous soutenus par les chefs d'État et de gouvernement au titre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Le but de l'Initiative est de servir de guide à la mise en place d'interventions stratégiques et

catalytiques à l'appui d'une interconnexion physique entre les diverses régions et États d'Afrique. Les interventions faciliteront la libre circulation des biens, des services, des personnes, des facteurs de production et des investissements en vue de renforcer l'intégration du continent dans la zone économique mondiale.

C'est Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud, qui préside l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Pour sa part, l'ONU devrait continuer à appuyer les efforts visant à stimuler le commerce intra-africain, en aidant les pays d'Afrique et les communautés économiques régionales à aller de l'avant dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale du continent et à accélérer la création de la zone de libre-échange panafricaine. L'Organisation pourrait notamment fournir des services d'experts pour effectuer des analyses techniques et des recherches et renforcer les capacités en ce qui concerne l'harmonisation des règlements et la mobilisation de l'appui et des ressources nécessaires dans les domaines de la facilitation du commerce, du transport et des infrastructures.

Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général quant il affirme dans son rapport que les partenaires de développement devraient honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître le volume et l'efficacité de l'aide au développement.

Nous savons gré au Secrétaire général d'avoir fait de la lutte contre le paludisme l'une des priorités de son second mandat. Je voudrais saluer le travail accompli par le Partenariat Faire reculer le paludisme, l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le paludisme, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

Nous sommes déterminés à continuer de nous investir à fond dans la lutte contre le paludisme et d'appuyer les blocs de développement économique sous-régionaux en vue d'améliorer la coordination et la coopération avec nos voisins aux fins de l'éradication du paludisme de part et d'autre de nos frontières. À cet égard, nous demandons à nos partenaires internationaux de compléter nos moyens nationaux et sous-régionaux de lutte contre le paludisme et de nous aider à renforcer la capacité de préserver les résultats obtenus jusqu'à présent.

Pour maintenir la dynamique insufflée, nous devons accélérer les interventions transfrontalières contre le paludisme, renforcer activement la surveillance des populations basée sur l'identification des cas de paludisme pour dépister les individus porteurs de parasites du paludisme et leur fournir un traitement pour les guérir et arrêter la transmission de la maladie. En outre, nous devons approfondir nos recherches sur le paludisme en nous concentrant sur la mise au point de nouveaux médicaments, tels que le composé sur lequel travaille l'Université sud-africaine de Cape Town, comme cela a été annoncé récemment.

L'Afrique du Sud continue d'être favorable à l'utilisation du DDT pour les pulvérisations intradomiciliaires d'insecticide à effet rémanent, sachant qu'il s'est avéré efficace dans de nombreux domaines et qu'il a contribué à une forte diminution du nombre de cas de paludisme dans le pays. Les pays qui choisissent de l'utiliser contribuent directement à la lutte contre les causes et pas seulement les effets de cette maladie. Par conséquent, tant que l'on n'aura pas trouvé de produit de remplacement qui soit aussi efficace et peu coûteux que le DDT, il faudra autoriser le recours à la pulvérisation à effet rémanent pour éradiquer la maladie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 2011 (XX) du 11 octobre 1965 et de la décision 56/475 du 15 août 2002 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union africaine.

M. Mayaki (Union africaine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), je voudrais tout d'abord adresser mes plus chaleureuses félicitations à M. Vuk Jeremić pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je suis persuadé que son expérience et son énergie contribueront à la promotion d'une coopération véritable et d'un appui continu du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme africain.

Le débat de l'Assemblée générale est d'une importance primordiale pour le développement de l'Afrique, en particulier pour favoriser le règlement, par des moyens pacifiques, des différends de caractère international. À titre de contribution à ce débat, je voudrais rappeler qu'au cours de la dernière décennie, le NEPAD a joué un rôle crucial dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance à travers son programme phare, le Mécanisme africain d'évaluation

par les pairs. Ce Mécanisme de surveillance est unique au monde pour ce qui est de promouvoir la bonne gouvernance et les meilleures pratiques auprès des pairs politiques.

Depuis sa création, le NEPAD a inspiré la mise en place de cadres et programmes politiques devant guider le renouveau africain. En particulier, l'Union africaine a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), aidant de la sorte à améliorer les conditions de vie des populations africaines.

Le développement des infrastructures est essentiel pour la croissance durable et pour l'intégration régionale du continent. Faisant preuve d'engagement politique, les dirigeants africains ont adopté dernièrement l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures pour accélérer la mise en œuvre de sept projets régionaux. Les objectifs fixés dans le PIDA sont, entre autres, la construction de 37 000 kilomètres d'autoroutes et de 30 000 kilomètres de voies ferrées et l'installation de 16 000 kilomètres de lignes électriques interconnectées, d'ici à 2040. Le résultat escompté est la facilitation de la circulation des personnes, des biens et des services dans tout le continent. Pour ce faire, en tant qu'entité chargée de l'exécution du PIDA, l'Agence du NEPAD œuvre à la facilitation et à la coordination des couloirs de développement, à la promotion de l'énergie durable et au développement de l'économie numérique.

L'agriculture et la sécurité alimentaire sont le domaine essentiel d'intervention du NEPAD. Par l'intermédiaire du PDDAA, dont nous fêterons le dixième anniversaire en 2013, nous promovons la planification des investissements dans l'agriculture en vue d'une participation accrue des secteurs public et privé. Nous sommes aussi en train de mettre en place l'appui nécessaire aux partenariats par l'intermédiaire de l'initiative « Renforcer la nutrition » et de la Nouvelle alliance du Groupe des huit pour la nutrition et la sécurité alimentaire, en vue d'atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement. À cette fin, nous coopérons activement avec les communautés économiques régionales, les banques de développement, la société civile et le secteur privé pour mettre en œuvre les programmes du NEPAD.

L'Afrique est déterminée à rester sur la voie des réformes macroéconomiques et de la croissance. En fait, l'Afrique a connu ces dix dernières années une croissance impressionnante, avec des taux de plus de

5 % par an. Le continent continue d'enregistrer des taux de croissance dépassant la moyenne mondiale, ce qui est le signe d'une tendance économique favorable. Pour que cette transformation soit durable, l'Afrique doit s'efforcer de parvenir à une croissance à deux chiffres, qui soit à la fois inclusive et équitable.

L'importance primordiale accordée aux ressources nationales pour notre développement constitue l'un des facteurs les plus cruciaux de transformation du paysage de développement. Dans ce contexte, nos dirigeants ont souligné que la mobilisation des ressources nationales par les gouvernements africains était essentielle pour la mise en œuvre des projets régionaux qui font partie des priorités du NEPAD. À cet égard, le NEPAD coopère avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque africaine de développement pour mettre en place des mécanismes appropriés de mobilisation et d'utilisation des ressources. Nous discutons également avec les parties prenantes des moyens de réduire les flux financiers illicites qui assèchent une grande partie des ressources de l'Afrique.

Récemment, l'Afrique a réduit les obstacles à l'intégration régionale, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux inter-africains. De nos jours, le continent est plus ouvert au secteur privé et aux investissements. En 2010, le montant total des investissements étrangers directs s'élevait à plus de 55 milliards de dollars, soit cinq fois plus qu'il y a dix ans. En 2011, les sociétés de capital d'investissement ont collecté 1,5 milliard de dollars pour des projets sur le continent. L'accroissement des investissements du secteur privé africain lui-même sur le continent est un élément essentiel de cette transformation.

Par l'intermédiaire de l'Union africaine, le continent a travaillé activement avec la communauté internationale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). Nous saluons l'adoption du document final de Rio +20 (résolution 66/288, annexe), qui confirme le rôle du NEPAD en tant que cadre de développement durable de l'Afrique. Nous nous félicitons également de l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle renforce son appui et honore ses engagements pour ce qui est de faire évoluer la situation dans les domaines d'une importance critique pour le développement durable de l'Afrique.

Nous espérons que le cadre d'action sera mis en œuvre et que les institutions régionales feront office de

mécanismes de suivi. Nous affirmons que le NEPAD est disposé à travailler avec le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble pour améliorer la cohérence et la coordination des programmes et politiques de développement durable. La participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes de parties prenantes à ce processus est également cruciale.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le NEPAD réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la lutte contre la pauvreté en Afrique. Dans l'ensemble, les pays africains ont accompli des progrès importants vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, même si toutes les cibles ne seront pas atteintes d'ici à 2015. Le programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte de la viabilité de la croissance et du développement de l'Afrique. En tant que programme phare de l'Union africaine, le NEPAD promouvra par conséquent les objectifs de développement durable qui ont des dimensions à la fois économiques, sociales et environnementales. À cet égard, nous pensons que les objectifs de développement durable donneront à l'Afrique la possibilité de réaliser son ambition de devenir un des piliers de la croissance mondiale.

Avant de terminer, je tiens à saluer la qualité de notre relation avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Maged Abdelaziz. Il est essentiel que ce Bureau continue de jouer son rôle de chef de file à l'appui de la mise en œuvre du NEPAD grâce au cadre mondial de l'ONU. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme de développement des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies ont également apporté un appui crucial au NEPAD

au fil des années. Nous continuerons de travailler à la consolidation de notre partenariat avec la communauté internationale, représentée ici à l'ONU.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer ce qui suit concernant les travaux de la plénière.

L'examen du point 38 de l'ordre du jour, « La situation en Afghanistan », initialement prévu le jeudi 8 novembre, a été reporté au mardi 27 novembre.

De plus, le débat conjoint sur les points suivants, initialement prévu le mardi 27 novembre a été reporté au mercredi 28 novembre : point 14 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes »; point 113 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire »; alinéa a) du point 118 de l'ordre du jour, « Renforcement du système des Nations Unies », et alinéa b) du point 118 de l'ordre du jour, « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale »; et point 119 de l'ordre du jour, « Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions ».

Enfin, le débat sur le point 117 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », initialement prévu le lundi 3 décembre, est reporté au jeudi 15 novembre. Ce point sera examiné conjointement avec le point 30 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil de sécurité »

La séance est levée à 13 h 5.